

Qui hérite au Canada?

Portrait statistique des réceptions
d'héritage dans les provinces
canadiennes de 2005 à 2023

Note de recherche

Mai 2025

Chaire de recherche du Canada en expériences
financières des familles et inégalités de patrimoine



IN
RS

Institut national
de la recherche
scientifique

[Abonnez-vous](#) à notre liste diffusion



www.chairepatrimoine.inrs.ca

Analyses et rédaction : Maude Pugliese

Conception graphique et mise en page : Diana Peña Ruiz

Pour citer ce document

Pugliese, Maude (2025). *Qui hérite au Canada? Portrait statistique des réceptions d'héritage dans les provinces canadiennes de 2005 à 2023*. Note de recherche. Montréal : Chaire de recherche du Canada en expériences financières des familles et inégalités de patrimoine.



© 2025, Chaire de recherche du Canada en expériences financières des familles et inégalités de patrimoine. Ce document est mis à disposition sous licence Creative Commons [CC BY-NC-ND 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/). Il est permis de reproduire et partager le contenu à des fins non commerciales, sans modification, à condition de créditer la source de manière appropriée. Aucune utilisation commerciale ou adaptation n'est autorisée sans permission préalable.

Cette étude a été entreprise grâce, en partie, au soutien financier du Programme des chaires de recherche du Canada.



Canada Research
Chairs

Chaires de recherche
du Canada

Canada

Résumé

De nombreuses études à l'international examinent les réceptions d'héritage et leur contribution aux inégalités de patrimoine. Or ce champ de recherche demeure peu développé au Canada en raison, notamment, de l'indisponibilité de données probantes adéquates. Dans ce contexte, cette note de recherche vise **deux objectifs** :

1

Détailler les zones d'ombre des données canadiennes sur les héritages et proposer des pistes de solutions pour de meilleures pratiques de collecte.

2

En s'appuyant sur les données actuellement disponibles au sein de l'Enquête sur la sécurité financière, décrire :

- ✓ L'évolution des réceptions d'héritage au Canada entre 2005 et 2023.
- ✓ La variation des réceptions d'héritage selon plusieurs caractéristiques sociodémographiques (âge, patrimoine, niveau d'éducation, etc.).
- ✓ L'importance des héritages relativement au patrimoine des familles héritières et leur contribution aux inégalités de patrimoine.

Constats

- ▣ Pour améliorer les données sur les héritages au Canada, les enquêtes futures bénéficieraient de devis longitudinaux, de questions plus précises sur les différents modes de transfert de patrimoine (post-mortem et entre-vifs, directs et via fiducie, etc.) reçus par chaque membre des ménages, ainsi que d'une meilleure représentation des familles très riches.
- ▣ Les données actuellement disponibles indiquent que les réceptions d'héritage sont très inégales au Canada. Entre 2005 et 2023, de 20% à 30% des familles ont déclaré qu'au moins un·e de leur membre avait hérité au cours de sa vie, cette proportion variant faiblement entre les provinces et selon les années. La valeur des avoirs reçus parmi les familles héritières varie de quelques milliers de dollars seulement, au 10^e percentile, à plus d'un demi-million au 90^e.

- ▣ Les familles les plus aisées reçoivent les montants les plus importants, mais ceux-ci ne représentent qu'une petite proportion de leur patrimoine total. À l'inverse, les montants modestes dont bénéficient certaines familles peu fortunées forment une part très significative de leurs avoirs.
- ▣ Dans ce contexte, un exercice de redistribution égalitaire des héritages parmi toutes les familles ne réduit que légèrement la part du patrimoine détenue par les plus riches, mais améliore grandement la richesse des familles les moins nanties.

Conclusion et recommandations

Pour bien comprendre l'impact des héritages sur les inégalités de patrimoine au Canada, améliorer la récolte de données est crucial, en particulier par l'introduction d'enquêtes longitudinales qui sondent de manière plus détaillée les différents modes de transmission du patrimoine au sein des familles.

Sommaire

1. Contexte	1
2. Étudier les héritages et leurs impacts sur les inégalités : un défi méthodologique au Canada	4
3. Portrait statistique des réceptions d'héritage au Canada	8
Données et variables	9
3.1. Réceptions d'héritage dans les provinces canadiennes : tendances entre 2005 et 2023	11
3.2. Qui hérite dans les provinces canadiennes?	17
Âge.....	17
Niveau de scolarité.....	19
Statut d'occupation du logement.....	22
Patrimoine	24
Statut d'immigration.....	29
Genre.....	31
3.3. Héritages et inégalités de patrimoine.....	33
4. Conclusion	43
Références.....	45
Annexe	48

1. Contexte

Dans son ouvrage *Le Capital au XXI^e siècle*, paru en 2013, l'économiste français Thomas Piketty formule une hypothèse saisissante. Les héritages redeviennent des voies majeures d'accès au patrimoine, notamment aux avoirs financiers, immobiliers, et tant d'autres dont nous dépendons de plus en plus, en particulier à la retraite. Selon l'auteur, les héritages retrouveraient même leur poids d'époques lointaines dans la distribution des richesses. Son argument découle d'une mathématique simple, mais implacable. La croissance modeste de l'économie et des salaires dans plusieurs pays se combine à des rendements sur les capitaux comparativement élevés. Les héritiers et héritières voient donc leurs investissements s'apprécier bien plus vite que les épargnes des travailleurs et travailleuses, ce qui leur procure de plus en plus d'avantages.

Ce tableau sombre au sein d'une culture du mérite a motivé plusieurs études sur les réceptions d'héritage et leur contribution aux inégalités de patrimoine contemporaines. Les résultats appuient bien souvent le propos de Piketty. Dans différents pays d'Europe et d'Amérique, les héritages et les dons du vivant sont croissants, mais très inégalement répartis. Ainsi, ils alimentent la concentration du patrimoine aux mains des personnes les plus aisées et les disparités entre groupes sociaux, notamment selon le genre¹.

Au Canada, il y a d'autres raisons de s'intéresser aux legs que le seul spectre de leur importance montante pour le bien-être matériel. D'abord, la démographie du pays laisse penser que nous sommes à l'aube d'un transfert de richesses sans précédent, non seulement par l'ampleur des héritages que s'appêtent à transmettre de larges cohortes, mais aussi en raison de l'étendue sociale du phénomène. En effet, la possession d'actifs (notamment de résidences) s'est accrue dans les dernières décennies, particulièrement au Québec. L'enjeu souvent épineux des héritages se vivra donc au sein de familles de toutes les classes sociales, pas seulement chez une minorité d'élites.

¹ Voir notamment Bessièrre et Gollac (2020); Elinder et al. (2018); Hansen et Wiborg (2019); Keister et al. (2019); Nekoei et Seim (2023); Pfeffer et Killewald (2018).

Ensuite, partout au Canada, la liberté testamentaire est presque totale. Si des lois définissent les modes de distribution du patrimoine en cas de décès sans testament (en priorisant généralement les enfants et les conjoint·e·s), les individus faisant un testament sont peu contraints dans la dévolution de leurs avoirs. Ils sont notamment libres d'exclure leurs enfants de leur liste de bénéficiaires, ce qui peut amplifier les écarts dans les réceptions d'héritage, notamment selon le genre². Ceci n'a rien d'universel. De nombreux pays de tradition de droit civil, comme la France, forcent la transmission d'une part du patrimoine aux enfants³. En outre, il n'y a pas d'impôt visant directement les héritages au Canada (les personnes défunt·es sont toutefois réputées avoir disposé de leurs avoirs à leur valeur marchande et les gains de capital sont sujets à imposition). Le Canada est l'un des seuls pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à ne pas avoir d'imposition spécifique des héritages et des transferts entre personnes vivantes⁴.

Malgré l'intérêt de mieux comprendre les dynamiques d'héritages au Canada, celles-ci demeurent peu étudiées. Seuls quelques travaux ont examiné les pratiques testamentaires en contexte canadien (soit, avoir un testament ou non et la distribution prévue du patrimoine des personnes qui ont un)⁵. Également, une étude récente montre que la proportion des ménages déclarant avoir hérité au moins une fois a crû entre 2005 et 2019 au Canada, particulièrement chez les personnes n'ayant pas de diplôme d'études secondaires⁶. Une autre a comparé l'inégalité de patrimoine existant entre des groupes de ménages ayant hérité de montants différents et celle existant à l'intérieur de groupes ayant hérité de montants similaires, concluant que l'inégalité entre groupes est notable⁷.

La rareté des travaux sur l'héritage au Canada tient assurément à des limites importantes en matière de données probantes. Dans ce contexte, la présente note de recherche s'articule autour de deux objectifs. Premièrement, elle décrit (à la [section 2](#)) les zones d'ombre au

² Voir Morin (2008).

³ Voir, par exemple, Beckert (2007).

⁴ Pour plus de détails sur la politique fiscale entourant les héritages au Canada dans une perspective comparée voir: Turmel (2019); Godbout (2021); OCDE (2021).

⁵ Voir notamment Martial (2009); Pugliese, Belleau, et Biron-Boileau (2023).

⁶ Biron-Boileau (2024).

⁷ Salas-Rojo et Rodríguez (2022).

sein des données canadiennes sur les héritages et explique en quoi elles limitent l'étude des héritages, tout en offrant des pistes de solution pour améliorer la collecte de données en s'appuyant sur des exemples internationaux. En second lieu (à la [section 3](#)), nous mobilisons les informations existantes issues de l'Enquête sur la sécurité financière pour dresser un portrait statistique (partiel, considérant les limites des données) des réceptions d'héritage et de leur contribution aux inégalités de patrimoine au Canada entre 2005 et 2023. Cette analyse bonifie les études antérieures en présentant les tendances au sein des différentes provinces canadiennes plutôt que pour l'ensemble du pays. Les personnes intéressées uniquement par les résultats peuvent aisément passer directement à la [section 3](#) en sautant la [section 2](#).

2. Étudier les héritages et leurs impacts sur les inégalités : un défi méthodologique au Canada

La notion d'héritage renvoie généralement aux transmissions de patrimoine par voie successorale, les individus décédés léguant le plus souvent leurs biens à leurs enfants ou à leur conjoint-e par obligation légale ou choix testamentaire⁸. Or des études montrent que les transferts de patrimoine ont aussi lieu entre personnes vivantes. Par exemple, de plus en plus de parents choisissent de faire des dons à leurs enfants avant leur mort. Cette pratique peut s'inscrire au sein de stratégies d'optimisation fiscale ou de contournement des contraintes à la liberté testamentaire⁹. Bien souvent, les transmissions d'héritage sont devancées dans le but d'aider les enfants à accéder à la propriété ou à compléter des études¹⁰. En outre, les transmissions intergénérationnelles passent parfois par une fiducie, forme légale particulièrement répandue au sein des familles aisées¹¹. Les études sur l'héritage doivent donc idéalement pouvoir s'appuyer sur des données documentant l'ensemble de ces modes de transmission du patrimoine : après la mort d'une personne ou entre vivants, directement et via fiducie.

Par ailleurs, pour estimer la contribution de tous ces transferts aux inégalités de patrimoine, les devis d'enquête longitudinaux sont essentiels. Pourquoi? Parce qu'une première étape clé de ce processus est de déterminer l'impact des héritages sur l'accumulation de richesses des bénéficiaires : Comment leur patrimoine s'accroît-il après la réception de ces transferts ? Une fois cet effet estimé, il devient possible d'explorer la contribution des héritages aux inégalités de patrimoine en modélisant leur transformation dans un scénario contrefactuel où l'ensemble de la population aurait reçu le même montant d'héritage. Or l'impact des réceptions d'héritage sur l'accumulation de patrimoine des receveurs et receveuses dépendra de plusieurs facteurs, notamment de leur tendance à épargner ou à investir l'héritage, plutôt que de le consommer, et du taux de rendement obtenu, qui peut être très

⁸ À ce sujet voir Pugliese et al. (2023).

⁹ Voir à ce sujet Tisch et Schechtel (2024) pour l'Allemagne et pour la Corée du Sud, Kim (2024).

¹⁰ Fleury, Lizotte, et Paré (2016); Hansen et Toft (2021).

¹¹ Beckert (2022); Shiffer-Sebba (2022).

influencé par le type de biens reçus (entreprises, actions boursières, immobilier, bijoux ou autres objets de valeur, etc.). C'est pourquoi le meilleur moyen d'estimer l'impact des héritages sur le patrimoine est de procéder empiriquement, en partant de données longitudinales (récoltées auprès des mêmes personnes dans le temps) documentant non seulement les biens reçus, mais aussi le patrimoine total des individus, de façon à pouvoir mesurer la variation de leurs avoirs avant et après la réception d'un transfert.¹²

Des sources combinant toutes ces qualités sont disponibles dans certains pays. Elles prennent essentiellement deux formes :

- ▣ Données administratives issues de la taxation des héritages, des dons et du patrimoine (notamment en Suède et au Danemark)¹³.
- ▣ Données d'enquêtes par questionnaire (notamment l'enquête Histoire de vie et Patrimoine en France et le *Socio-Economic Panel* en Allemagne)¹⁴.

Dans d'autres pays, des informations détaillées sur les réceptions d'héritage sont récoltées dans le cadre d'enquêtes transversales. C'est le cas notamment, de plusieurs pays d'Europe, via le *Household Finance and Consumption Survey*, et des États-Unis, par le *Survey of Consumer Finances* (SCF)¹⁵. Le Canada est aussi dans cette catégorie avec l'Enquête sur la sécurité financière (ESF), conduite par Statistique Canada depuis 1999, adopte cette stratégie d'une récolte de données sur les héritages dans un devis transversal. En l'absence de données longitudinales, ces enquêtes (incluant l'ESF) ne fournissent pas les informations requises pour bien estimer la contribution des héritages aux inégalités de patrimoine, mais elles permettent de décrire leur distribution au sein de populations nationales et de leurs différents sous-groupes. Aussi, contrairement aux sources administratives, les enquêtes sur le patrimoine et les héritages (y compris l'ESF) ne

¹² Voir à ce sujet notamment [Nekoei et Seim \(2023\)](#) et [Elinder et al. \(2018\)](#).

¹³ [Boserup, Kopczuk, et Kreiner \(2016\)](#); [Nekoei et Seim \(2023\)](#).

¹⁴ Pour des traitements récents de ces données en Allemagne voir [Trinh \(2024\)](#) et [Frémeaux \(2019\)](#) pour la France.

¹⁵ Pour des traitement récents de ces données en Espagne et aux États-Unis voir [Palomino et al. \(2022\)](#); et pour l'Irlande [Arrigoni, Boyd, et McIndoe-Calder \(2024\)](#). Notons également que les données d'homologation des testaments ont été étudiés dans plusieurs pays pour décrire les successions, sans pouvoir cependant comprendre leur impact sur les inégalités de patrimoine ni saisir les dons du vivant, voir notamment [Simson \(2024\)](#) au Kenya.

parviennent pas à atteindre adéquatement les individus les plus riches, ce qui conduit à une sous-estimation de l'inégalité globale du patrimoine— et, potentiellement, des disparités en matière d'héritage également.

En plus de partager ces limites propres aux enquêtes transversales, l'ESF procure des informations au sujet des héritages qui sont moins détaillées par rapport aux enquêtes susmentionnées. Prenons par exemple, le SCF états-unien. Les personnes répondantes sont invitées à réfléchir et à rapporter tous les transferts importants reçus au cours de leur vie; non seulement les biens obtenus dans le cadre spécifique d'une succession, mais aussi les dons de personnes vivantes et ceux reçus via une fiducie¹⁶. Dans le cadre de l'ESF, cependant, elles doivent répondre à une question plus générale, formulée ainsi : « Est-ce que vous ou quelqu'un de votre famille avez déjà reçu un héritage ? »¹⁷. Sans précision sur la façon dont les dons du vivant ou les fiducies doivent être traités, impossible de savoir si les participants et participantes les incluent ou non en donnant leur réponse. Le plus probable est que certaines personnes le font, d'autres non.

Une autre lacune des modes de collecte d'information au sujet des héritages au sein de l'ESF consiste à les mesurer comme un attribut de la « famille », entendue ici comme le groupe de personnes reliées par la filiation ou le couple, et résidant au même endroit. Les études sur le partage des richesses au sein des couples suggèrent que les partenaires voient très rarement les héritages reçus de leur famille d'origine comme des biens communs¹⁸. Pour les couples mariés et non mariés, les héritages sont aussi généralement légalement considérés comme des biens propres qui ne seront pas également partagés à la fin de l'union¹⁹. Mesurer les héritages des familles plutôt que ceux reçus par leurs différent·e·s membres masque donc les éventuelles inégalités internes aux ménages, en particulier celles qui pourraient exister entre les hommes et les femmes.

¹⁶ En 2022, la question X5801 du SCF se lisait ainsi : « *Including any gifts or inheritances you may have already told me about, have you (or your {husband/wife/partner/spouse}) ever received an inheritance, or been given substantial assets in a trust or in some other form?* » (Board of Governor of the Federal Reserve System, 2023).

¹⁷ Question UU_Q04 de la vague 2023 de l'ESF (Statistique Canada, 2025).

¹⁸ Voir notamment pour le Québec: Belleau (2008).

¹⁹ Voir concernant le Canada Brown et Gardiner (2018); Lavallée et al. (2017); et à l'international Perelli-Harris et Gassen (2012).

Plusieurs opportunités d'amélioration des modes de collectes de données au sujet des héritages au Canada sont donc discernables. À **court terme**, il serait pertinent de **modifier la formulation des questions** au sein de l'ESF pour :

- ❑ Interroger les répondant·e-s sur leurs réceptions personnelles d'héritage (ou encore sur les réceptions individuelles de chaque membre de leur famille) ;
- ❑ Les sonder plus directement et systématiquement au sujet des transferts reçus à la suite du décès de leurs proches ou de leur vivant, tout en en considérant les avoirs qui leur ont été transmis via une fiducie ;
- ❑ Récolter des informations sur les donateur·ices enrichirait également les connaissances (parents, conjoint·e-s, etc.).

À plus **long terme**, l'introduction d'un **devis d'enquête longitudinal** permettrait de mieux comprendre l'impact des héritages sur les inégalités de patrimoine au Canada. De manière plus ambitieuse, la **constitution de registres des avoirs au Canada** faciliterait des estimations au sein d'échantillons qui incluent les minorités les plus fortunées, groupes qui échappent pour le moment aux enquêtes traditionnelles²⁰. Pour l'heure, les sections suivantes mobilisent les données actuellement disponibles via l'ESF pour établir un portrait des réceptions d'héritage au Canada, et de leur contribution aux inégalités de patrimoine, à l'intérieur des contraintes que présentent ces données.

²⁰ Pour plus de détails sur la sous-estimation des fortunes dans l'ESF voir Boucher et Torres (2023).

3. Portrait statistique des réceptions d'héritage au Canada

Les prochaines sections s'appuient sur les vagues de l'Enquête sur la sécurité financière conduites en 2005, 2012, 2016, 2019 et 2023 (la première vague réalisée en 1999 ne contenant pas d'information sur les réceptions d'héritage). La [section 3.1](#) décrit l'évolution de la proportion des familles ayant reçu au moins un héritage depuis 2005 dans les différentes provinces canadiennes et la valeur des héritages reçus. Nous explorons aussi comment se comparent les héritages reçus au patrimoine global des familles ayant hérité durant cette période. Ensuite, en se concentrant sur la vague 2023 de l'ESF, la [section 3.2](#) examine comment varient les réceptions d'héritages selon plusieurs caractéristiques socio-démographiques des receveurs, dont leur niveau d'éducation, de patrimoine et leur état d'accession à la propriété. L'encadré [Données et variables](#) fournit plus de détails sur les différents indicateurs employés.

Finalement, la [section 3.3](#) se penche sur la difficile question de la « contribution » des héritages aux inégalités de patrimoine. Pour explorer cette contribution en l'absence de données longitudinales, nous mobilisons une approche proposée par les économistes de la *Federal Reserve* aux États-Unis Laura Feiveson et John Sabelhaus²¹. Pour en faciliter la lecture et la compréhension, nous expliquons le détail de cette méthode juste avant d'en présenter les résultats, au début de la [section 3.3](#).

²¹ Feiveson et Sabelhaus (2018).



Données et variables

Les **données** mobilisées pour cette étude proviennent de l'Enquête sur la sécurité financière (ESF). Menée par Statistique Canada, elle a pour objectif de recueillir des informations détaillées sur la situation financière des Canadien·ne·s, à l'exception de ceux et celles vivant dans les territoires, dans des réserves des Premières Nations, dans des établissements institutionnels, ou des bases militaires. L'enquête explore les avoirs, les dettes et les revenus d'« unités familiales », définies comme des personnes seules ou reliées par la filiation ou le couple et vivant ensemble. Nous utilisons les vagues 2005 (N : 5 267), 2012 (N : 12 003), 2016 (N : 12 429), 2019 (N : 10 422) et 2023 (N : 16 241). L'échantillonnage est basé sur un plan stratifié à plusieurs degrés, avec une surreprésentation des ménages à hauts revenus. Des facteurs de pondération fournis par Statistique Canada permettent de tenir compte de cette stratégie d'échantillonnage et sont utilisés dans toutes les analyses.

Les **variables** principales sont :

- ❑ Un indicateur de **réception d'héritage** décrivant si les répondant·e·s ont déclaré (ou non) qu'au moins une personne de leur famille a déjà reçu un héritage au cours de sa vie.
- ❑ La **valeur des héritages reçus** par les familles ayant hérité en dollars constants de 2023. Elle est construite à partir de la valeur de chaque héritage reçu par les différent·e·s membres des familles et leur année de réception (les répondant·e·s pouvaient fournir ces détails pour un maximum de cinq héritages. La plupart n'en ont reçu qu'un). La valeur des différents héritages a été convertie en dollars équivalents de 2023 selon leur année de réception et l'indice des prix à la consommation (IPC)²². Ces valeurs ont ensuite été additionnées pour les familles ayant reçu plus d'un héritage, afin d'obtenir une mesure de la valeur totale des héritages reçus par l'ensemble des membres au cours de leur vie.

²² Statistique Canada (2025).

- **Valeur nette du patrimoine.** Cette variable est construite par Statistique Canada. Elle correspond à la valeur combinée de tous les actifs de la famille (incluant ceux détenus dans des régimes de pension), nette de la valeur de toutes les dettes. La valeur de chaque actif (et dettes) est rapportée par la personne répondante pour l'ensemble des membres de la famille, sauf la valeur des pensions d'employeur qui est estimée par Statistique Canada à partir de données fournies par les employeurs qui sont appariées avec les données de l'ESF²³. Les données manquantes sont imputées par Statistiques Canada selon la méthode du voisin le plus proche (*nearest neighbor*). Les valeurs pour 2005, 2012, 2016 et 2019 sont converties en dollars de 2023 avec l'IPC.

- La **part de l'héritage dans le patrimoine** est calculée pour les familles ayant reçu au moins un héritage et vise à comparer la valeur des héritages reçus au patrimoine de la famille. La variable est obtenue en divisant la valeur totale des héritages reçus par les membres de la famille au cours de leur vie (en dollars constants de 2023) par la valeur nette du patrimoine familial (également en dollars constants de 2023).

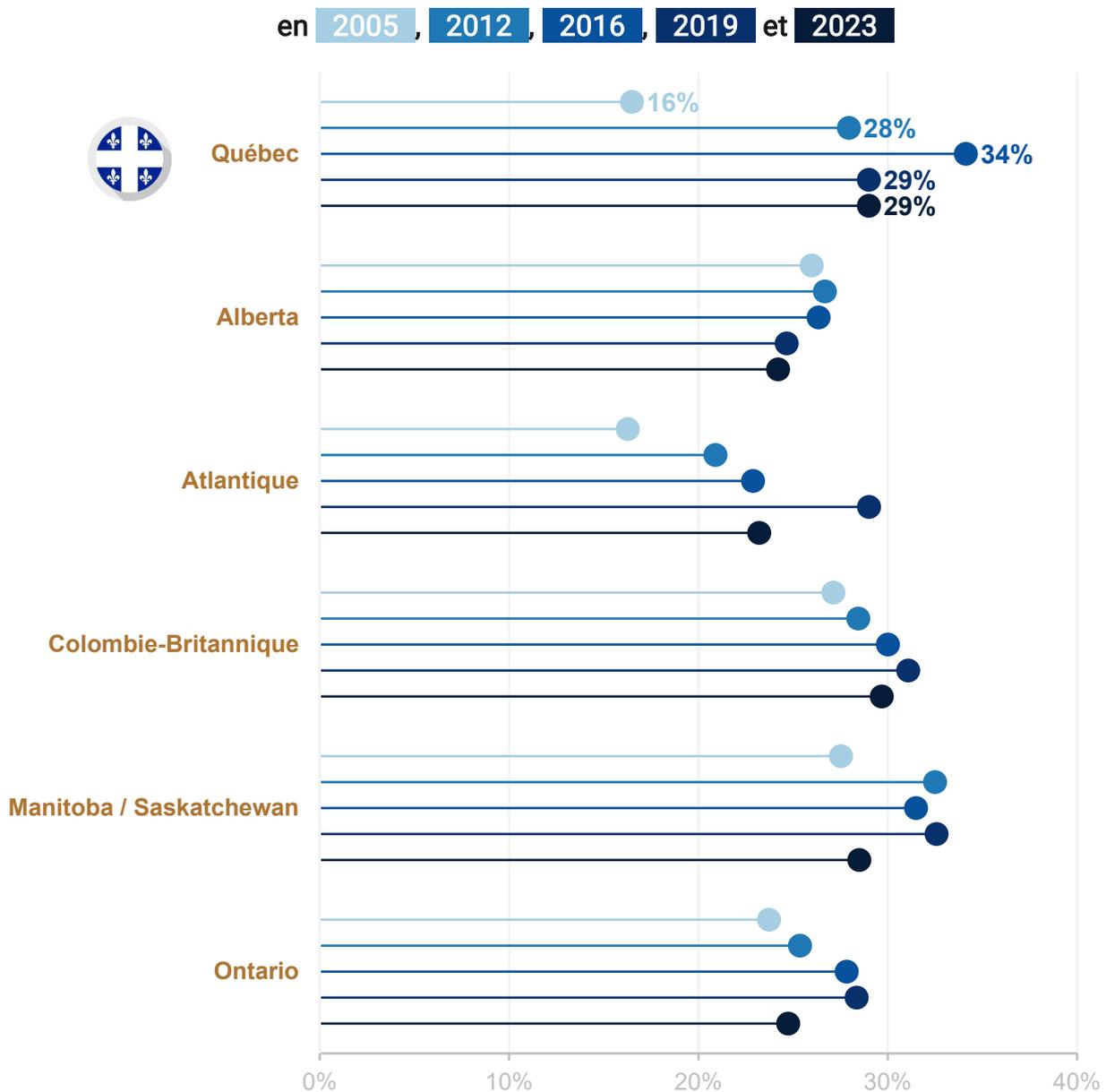
Les analyses qui suivent présentent la proportion des familles ayant hérité, la valeur totale des héritages qu'elles ont reçus (en dollars constants de 2023) et la part de l'héritage dans leur patrimoine par année et province. Les provinces de l'Atlantique ainsi que le Manitoba et la Saskatchewan ont été regroupés en raison des petites tailles d'échantillons. La distribution de ces variables est aussi examinée selon plusieurs caractéristiques socio-démographiques (au sein de la vague 2023 de l'ESF), choisies en fonction de la disponibilité des données. Elles incluent l'âge, le niveau d'éducation, le genre et le statut d'immigration, qui se rapportent toutes au soutien économique principal de la famille. La valeur du patrimoine et l'état d'occupation du logement se rapportent quant à elles à la famille.

²³ Pour plus de détails sur l'estimation de la valeur des pensions : Maser et Dorman (2001).

3.1. Réceptions d'héritage dans les provinces canadiennes : tendances entre 2005 et 2023

Comme le montre la [Figure 1](#) ci-bas, l'héritage n'est pas un phénomène marginal au Canada. Au Québec en 2023, 29% des familles répondantes à l'ESF ont déclaré qu'un-e ou plusieurs de leurs membres avait hérité au moins une fois au cours de leur vie. Cette proportion est relativement stable depuis 2012, mais on perçoit une nette augmentation entre 2005 et 2012. On observe des réalités similaires dans toutes les autres provinces, la proportion de familles ayant hérité oscillant partout entre 20% et 35% (mais dépassant rarement les 30%).

Figure 1. Proportion des familles dont au moins un-e membre a hérité au cours de sa vie

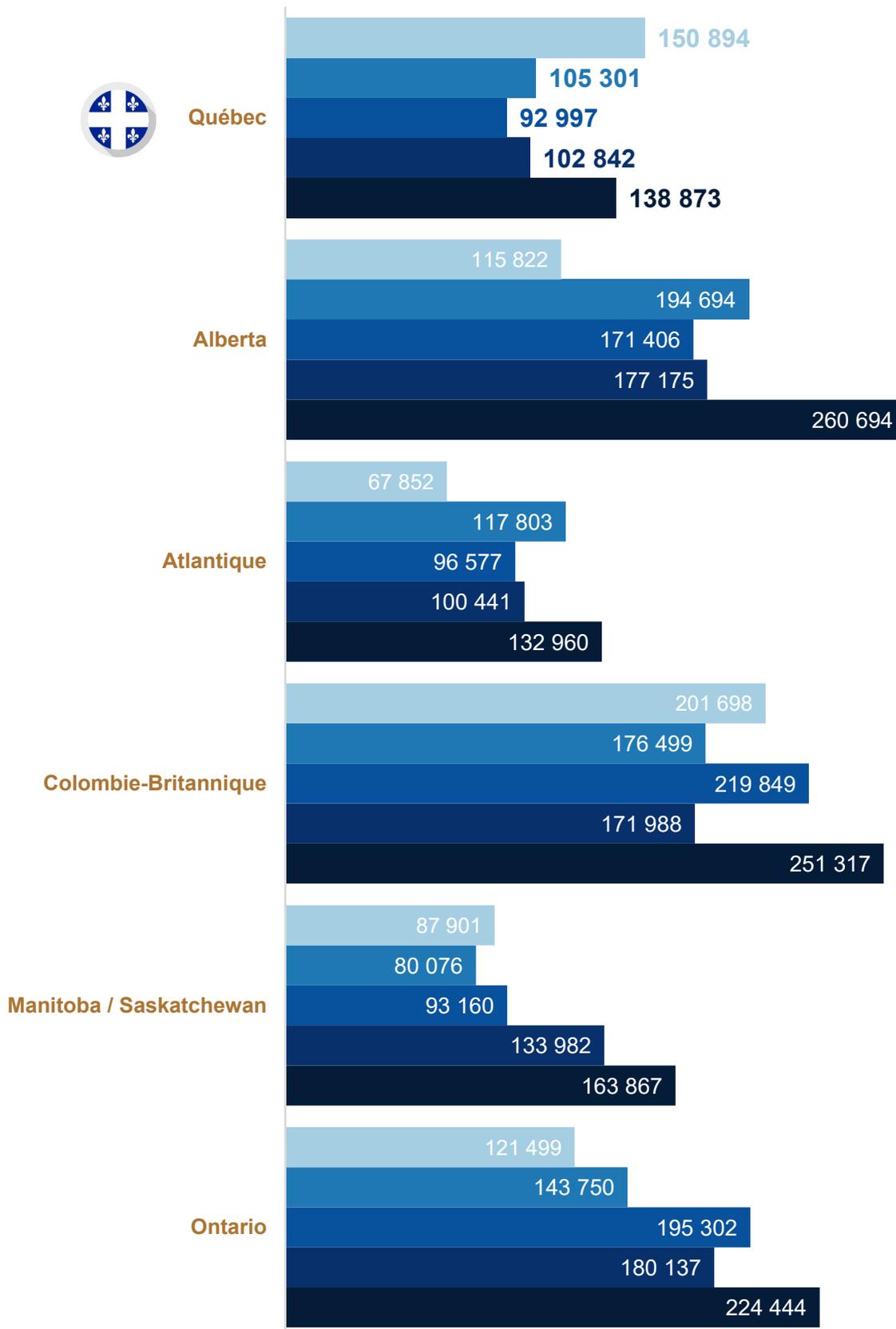


Source : Analyse de l'auteurice basée sur les données de l'Enquête sur la sécurité financière.

Les montants reçus par les membres des familles ayant hérité sont également appréciables, comme le montre la [Figure 2](#). Par exemple, en 2023 au Québec, la valeur totale des différents héritages reçus par les membres des familles héritières au cours de leur vie s'établissait en moyenne à 138 873\$ (en dollars constants de 2023). Les valeurs moyennes d'héritages fluctuent d'une année à l'autre, mais sans tendance temporelle très claire. Des différences assez importantes s'observent cependant entre les provinces. Les valeurs d'héritage sont plus importantes en Alberta, en Colombie-Britannique et, dans une moindre mesure en Ontario, qu'au Québec, dans les provinces des Prairies et de l'Atlantique.

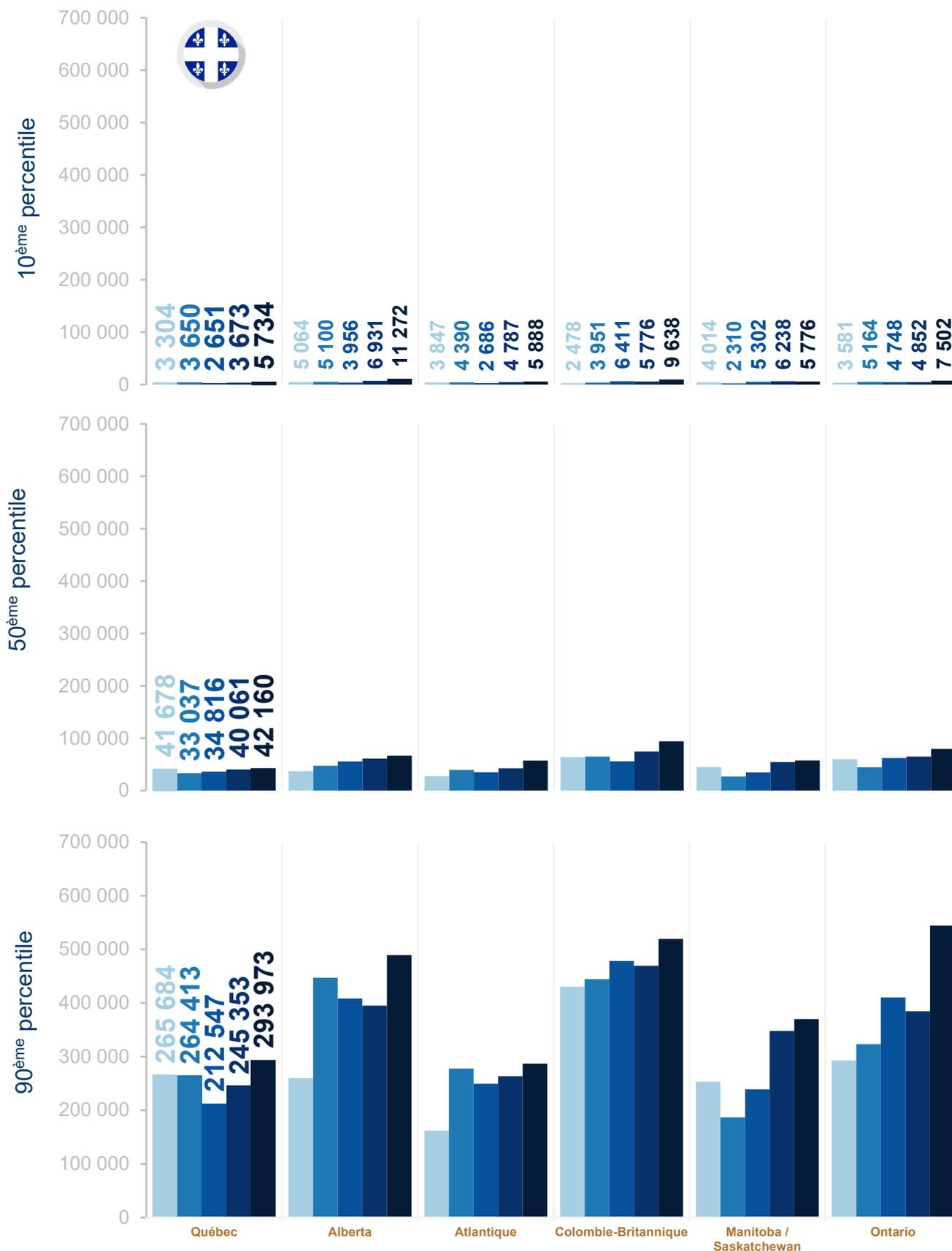
La moyenne est certainement un indicateur synthétique utile pour décrire l'ampleur des montants hérités d'une région ou d'une année à l'autre, mais il est important de souligner qu'elle masque de grandes inégalités d'une famille à l'autre. Pour cette raison, la [Figure 3](#) montre la valeur des héritages reçus par les familles ayant hérité (en dollars constants de 2023) au 10^e, 50^e et 90^e percentiles. La valeur au 10^e percentile est indicative des familles ayant hérité des plus petits montants; seulement 10% d'entre elles ont reçu des héritages d'une valeur en deçà de ce seuil. Au Québec, ce 10^e percentile oscille entre 2 651\$ (en 2016) et 5 734\$ en 2023. Il est plus élevé en Alberta et en Colombie-Britannique et (dans une moindre mesure) en Ontario. Au 50^e percentile (au milieu de la distribution des héritages reçus), les montants sont substantiellement plus élevés, atteignant par exemple, plus de 42 000\$ au Québec en 2023. Au 90^e percentile, les valeurs sont encore plus impressionnantes, s'élevant au Québec à 293 973\$ en 2023. Encore une fois, l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario se démarquent en affichant des valeurs d'héritage au 90^e percentile bien plus élevées, avoisinant les 500 000\$.

Figure 2. Valeur moyenne des héritages reçus (en CAD de 2023) par les familles ayant hérité pour 2005, 2012, 2016, 2019 et 2023



Source : Analyse de l'autrice basée sur les données de l'Enquête sur la sécurité financière.

Figure 3. Valeur des héritages reçus (en CAD de 2023) aux 10^e, 50^e et 90^e percentiles parmi les familles ayant hérité pour 2005, 2012, 2016, 2019 et 2023

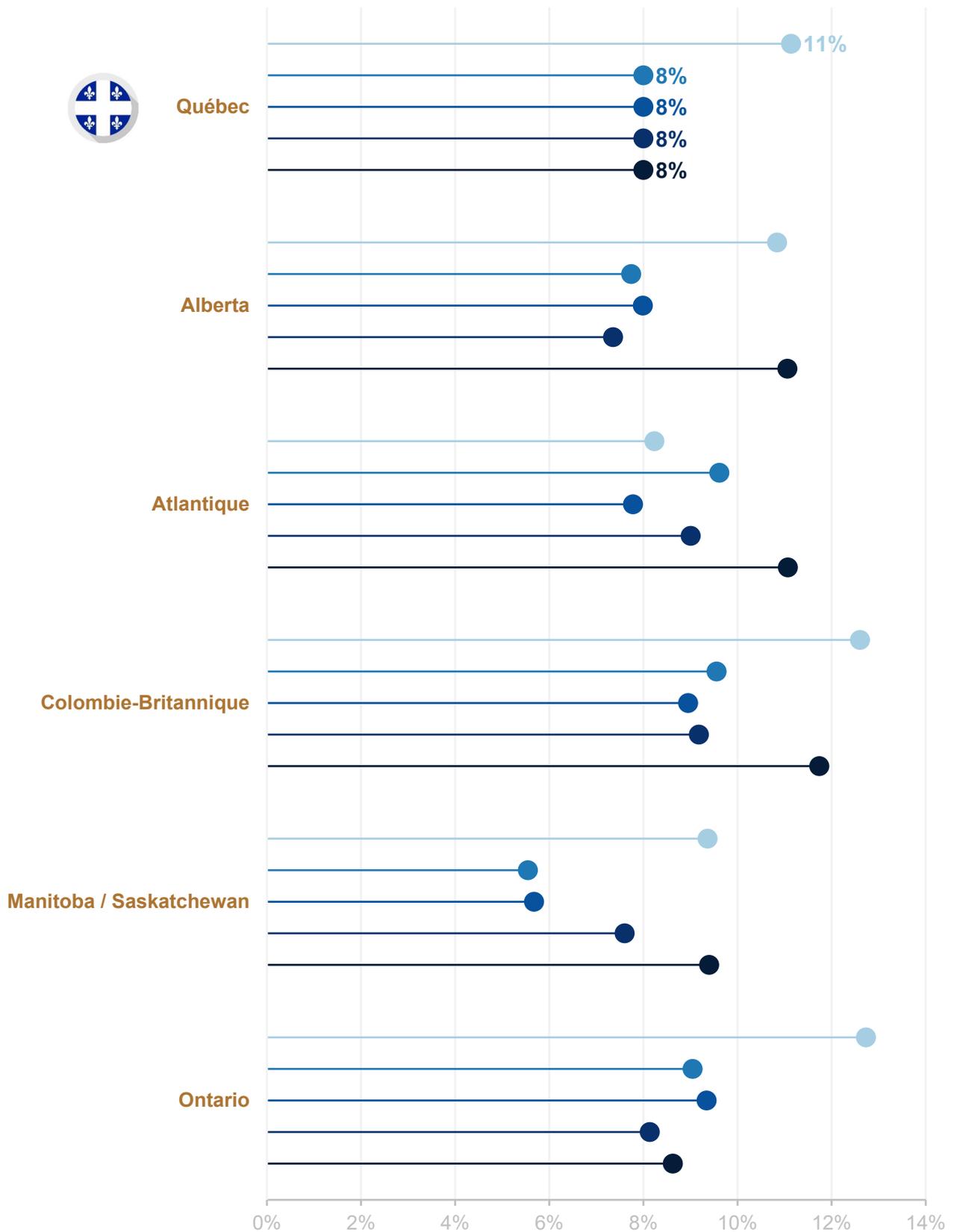


Source : Analyse de l'auteur basée sur les données de l'Enquête sur la sécurité financière.

Pour examiner comment se comparent ces héritages au patrimoine global des familles ayant hérité, la [Figure 4](#) montre la valeur médiane de la part de l'héritage dans le patrimoine familial. Il s'agit donc de la valeur totale des héritages reçus par les différents membres des familles ayant hérité au cours de leur vie en dollars constants de 2023 (présentée aux [Figures 2 et 3](#) précédentes) exprimée en proportion de la valeur nette du patrimoine familial total. Notons que nous montrons ici la valeur médiane (au 50^e percentile) de cette part de l'héritage dans le patrimoine des familles, car la moyenne est très affectée par les valeurs extrêmes. Selon cette mesure, au Québec en 2023, les héritages reçus (au cours de leur vie) par les membres de familles ayant hérité correspondaient à environ 8% du patrimoine total de la famille, une valeur qui bouge peu d'une année à l'autre à l'exception de 2005 où elle était plus élevée à 11%. Les ratios sont du même ordre de grandeur dans les autres provinces mais présentent une plus grande fluctuation (sans tendance dans le temps très évidente). Ainsi, sans en constituer la source principale, les héritages semblent avoir contribué de manière non négligeable au patrimoine des familles ayant bénéficié de tels transferts dans toutes les provinces canadiennes.

Figure 4. Part médiane de l'héritage dans le patrimoine des familles ayant hérité pour

2005, 2012, 2016, 2019 et 2023



Source : Analyse de l'auteur basée sur les données de l'Enquête sur la sécurité financière.

3.2. Qui hérite dans les provinces canadiennes?

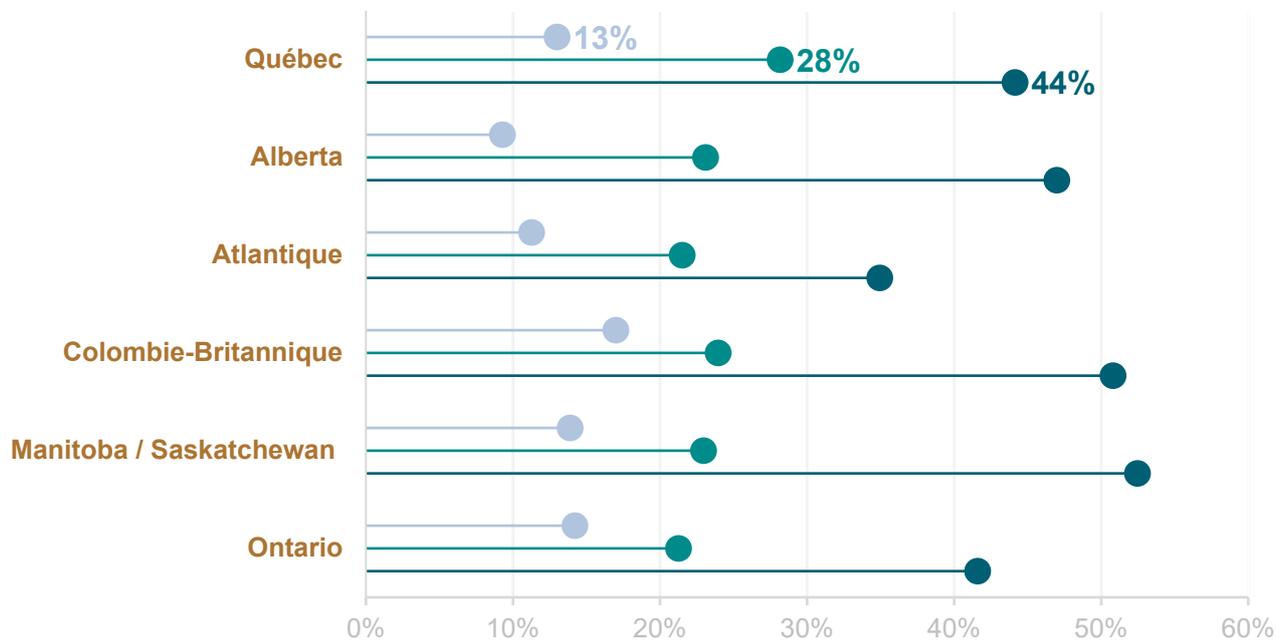
En se concentrant sur la vague 2023 de l'ESF, cette section examine comment se distribuent les réceptions d'héritage selon plusieurs caractéristiques socio-démographiques. Pour favoriser la lisibilité, les graphiques qui suivent ne présentent que des statistiques descriptives, sans intervalles de confiance permettant de conclure à la significativité statistique des différences observées ou d'inférer à la population canadienne. Les personnes souhaitant explorer ces questions peuvent consulter l'[annexe](#) qui présente des résultats d'analyses régressives combinant toutes les caractéristiques évaluées ici.

Âge

Les héritages étant très souvent reçus à la suite d'un décès, la probabilité qu'au moins un·e membre de famille en ait reçu un au cours de sa vie augmente fortement avec l'âge des soutiens économiques principaux (SEP) de famille, comme le montre la [Figure 5](#). Au Québec en 2023, 44% des familles dont le SEP était âgé de plus de 65 ans ont déclaré qu'au moins un·e de leurs membres avait hérité, contre 28% pour les 40 à 65 ans et 13% seulement pour les moins de 40 ans. La variation selon l'âge est très similaire dans les autres provinces. Il en va de même pour la valeur moyenne des héritages reçus, comme le montre la [Figure 6](#), qui est généralement plus élevée chez les SEP plus âgés, avec certaines exceptions toutefois, notamment en Colombie-Britannique où les 40-65 ans ont déclaré une valeur d'héritage moyenne plus élevée que les plus de 65 ans. La [Figure 7](#) montre la part de l'héritage dans le patrimoine familial au sein des différents groupes d'âge et indique qu'il n'y a pas de schème de variation claire selon cette variable.

Figure 5. Proportion des familles dont au moins un·e membre a hérité au cours de sa vie selon l'âge du soutien économique principal :

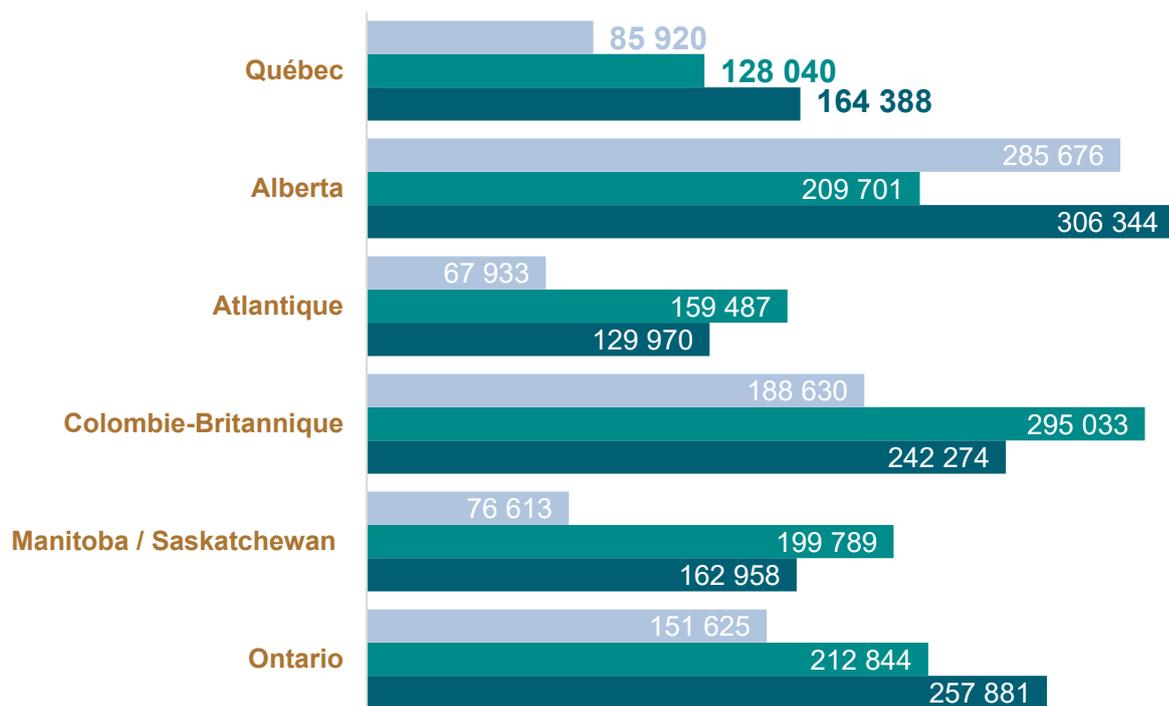
moins de 40 ans , 40 à 65 ans ou plus de 65 ans



Source : Analyse de l'autrice basée sur les données de l'Enquête sur la sécurité financière 2023.

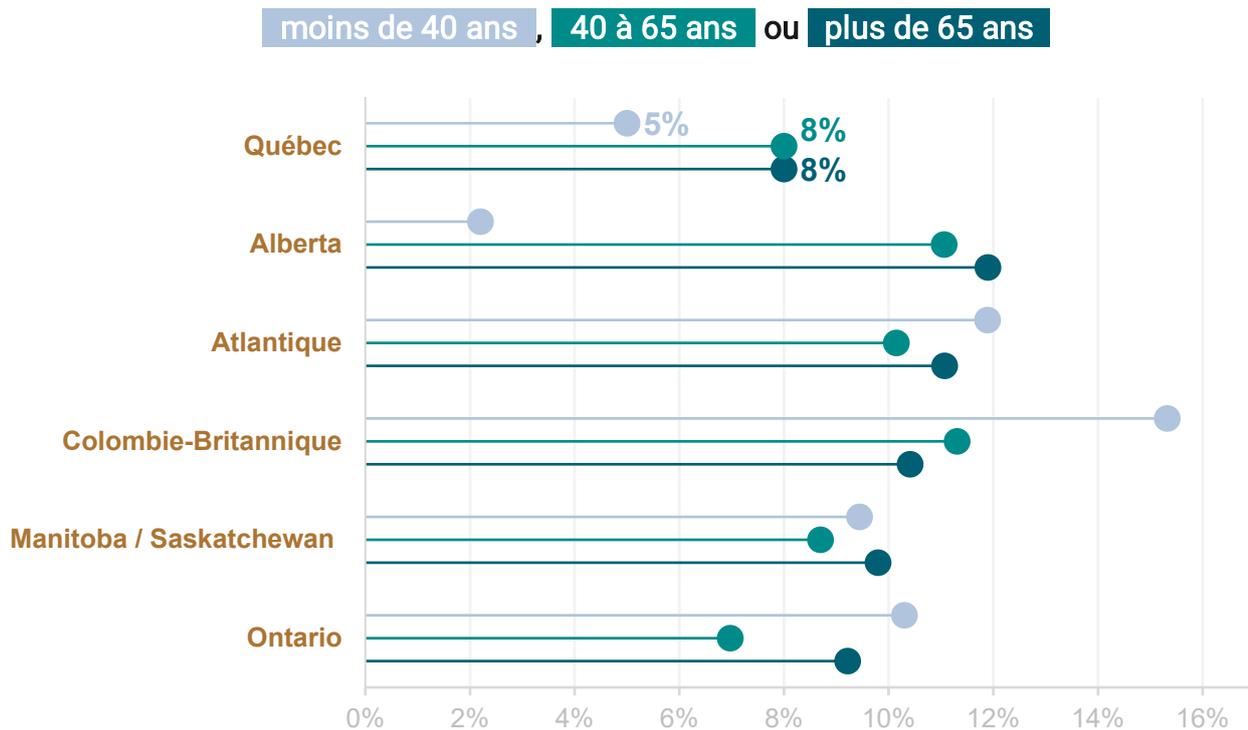
Figure 6. Valeur moyenne des héritages reçus (en CAD de 2023) par les familles ayant hérité selon l'âge du soutien économique principal :

moins de 40 ans , 40 à 65 ans ou plus de 65 ans



Source : Analyse de l'autrice basée sur les données de l'Enquête sur la sécurité financière 2023.

Figure 7. Part médiane de l'héritage dans le patrimoine des familles ayant hérité selon l'âge du soutien économique principal :



Source : Analyse de l'autrice basée sur les données de l'Enquête sur la sécurité financière 2023.

Niveau de scolarité

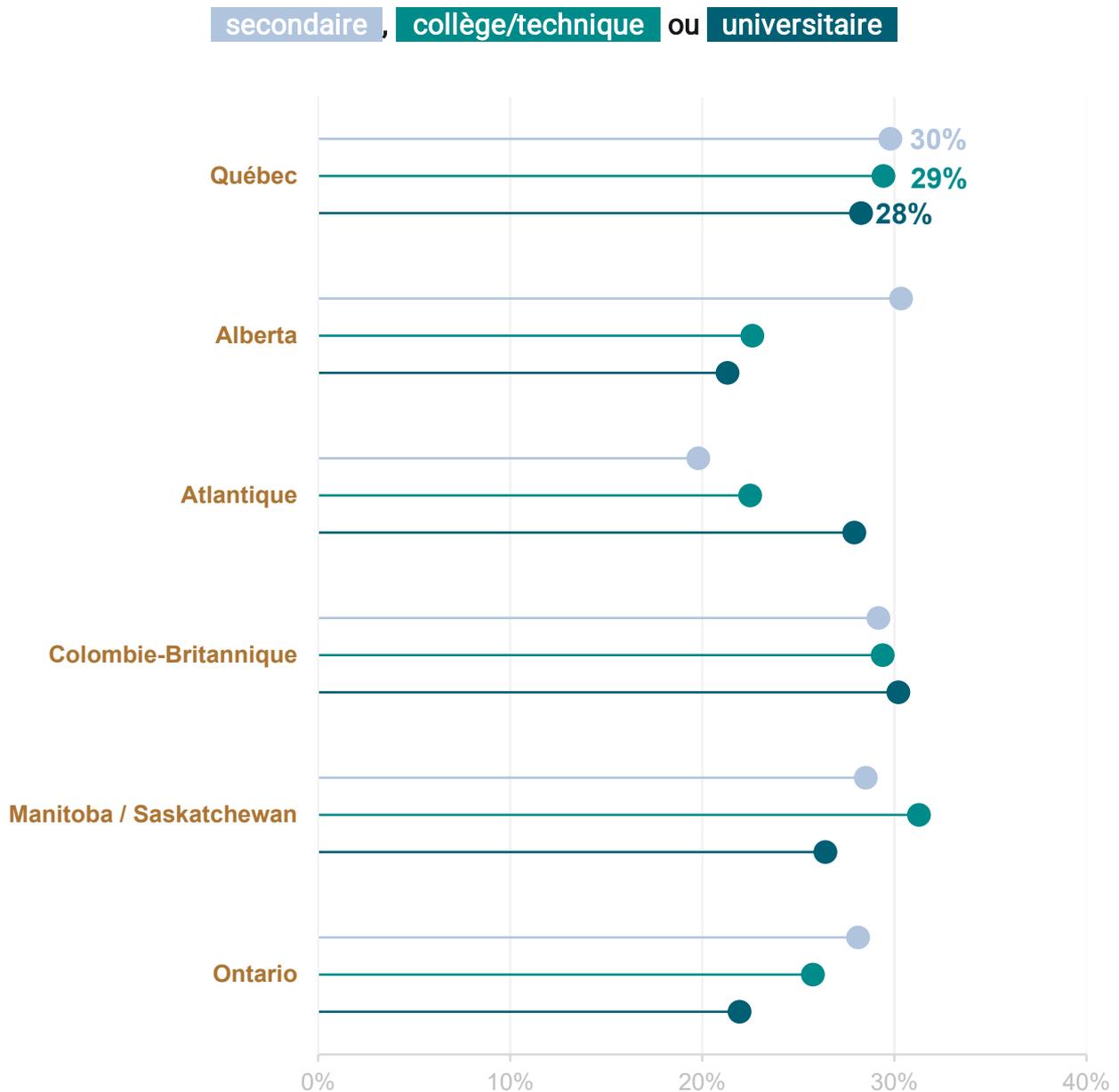
De plus en plus d'études canadiennes font état d'une forte transmission intergénérationnelle du statut socio-économique²⁴. C'est-à-dire que les personnes atteignant les plus hauts niveaux d'éducation, de richesse ou de revenu au cours de leur vie sont très susceptibles d'avoir des parents ayant, eux aussi, bénéficié de parcours avantageux. Ceci laisse croire que les personnes à statut socio-économique élevé puissent être particulièrement susceptibles d'hériter de montants appréciables.

Le niveau d'éducation est un important indicateur de statut socio-économique. La [Figure 8](#) montre que le niveau de diplomation du SEP est peu associé à la probabilité qu'au moins un-e membre de la famille ait reçu un héritage. Dans certaines provinces comme l'Ontario ou l'Alberta, les familles ayant un SEP avec un diplôme secondaire ou moins semblent même plus susceptibles d'avoir reçu au moins un héritage que celles dont le SEP a un diplôme universitaire. Cependant, les montants reçus sont, quant à eux, très corrélés au

²⁴ Voir notamment : Connolly et al. (2021); Simard-Duplain et St-Denis (2020).

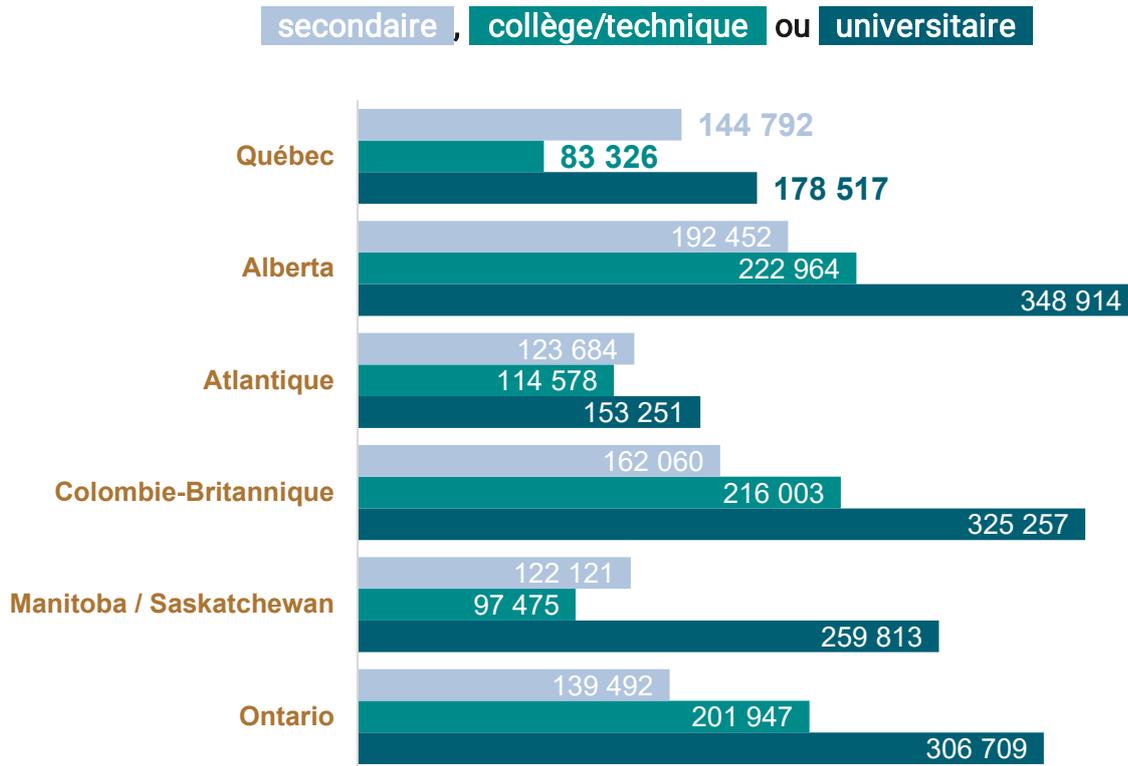
niveau d'éducation, comme le montre la [Figure 9](#). En particulier les familles dont le SEP a un diplôme universitaire déclarent avoir reçu des montants moyens d'héritage très supérieurs aux autres groupes, particulièrement en Ontario, en Alberta, en Colombie-Britannique et dans les Prairies. Au Québec et dans les provinces de l'Atlantique, les écarts sont moindres, mais tout de même visibles. Notons toutefois que la part de l'héritage dans le patrimoine familial est généralement plus importante chez les groupes moins éduqués, comme le montre la [Figure 10](#).

Figure 8. Proportion des familles dont au moins un·e membre a hérité au cours de sa vie selon le plus haut niveau de diplôme du soutien économique principal :



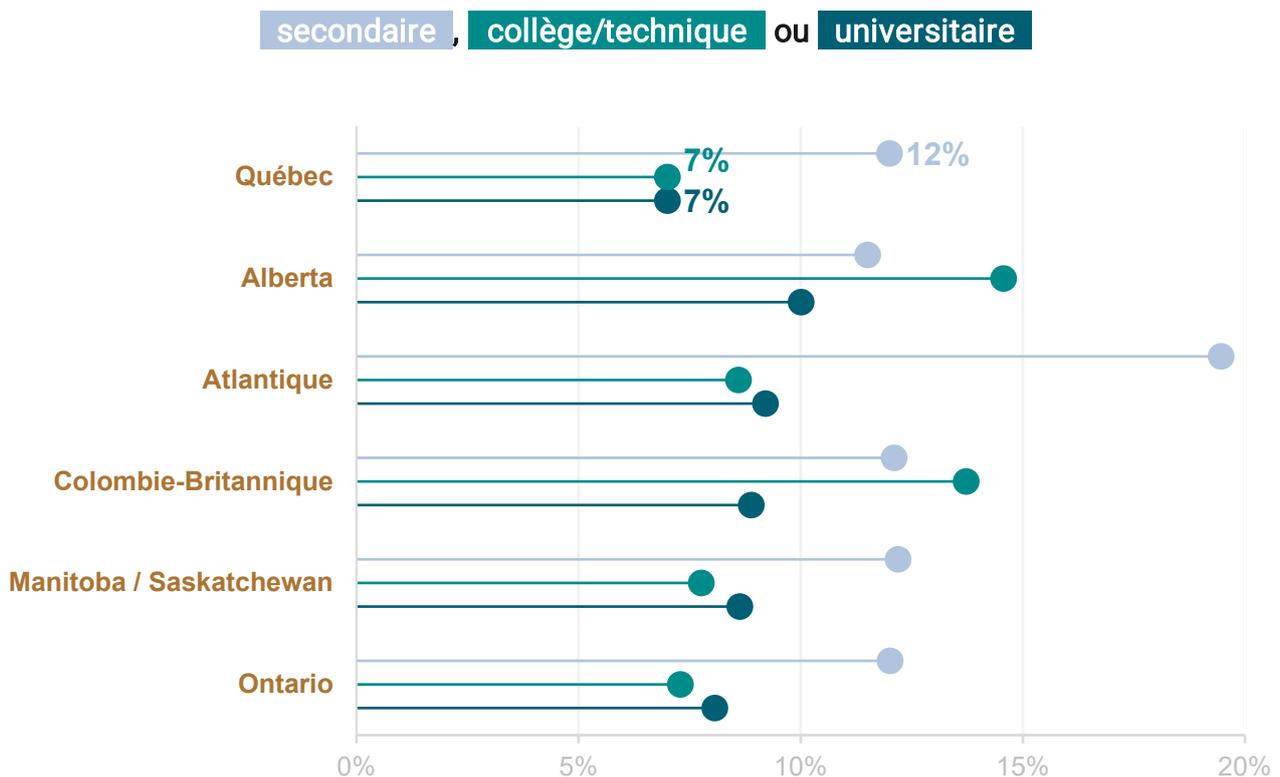
Source : Analyse de l'auteurice basée sur les données de l'Enquête sur la sécurité financière 2023.

Figure 9. Valeur moyenne des héritages reçus (en CAD de 2023) par les familles ayant hérité selon le plus haut niveau de diplôme du soutien économique principal :



Source : Analyse de l'autrice basée sur les données de l'Enquête sur la sécurité financière 2023.

Figure 10. Part médiane de l'héritage dans le patrimoine des familles ayant hérité selon le plus haut niveau de diplôme du soutien économique principal :



Source : Analyse de l'autrice basée sur les données de l'Enquête sur la sécurité financière 2023.

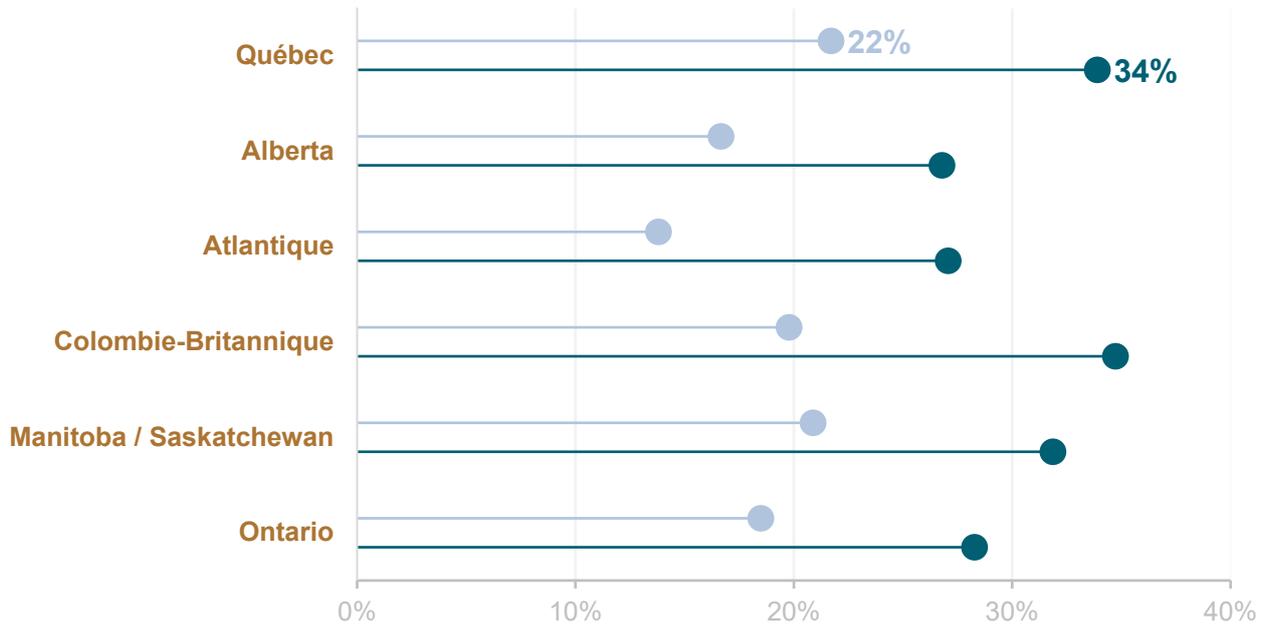
Statut d'occupation du logement

Un autre indicateur du statut socio-économique est l'état d'accession à la propriété. Une étude récente montre que les propriétaires sont de plus en plus susceptibles d'avoir des parents qui le sont aussi. Et dans le contexte de crise du logement actuel, bien des parents soutiennent l'achat de propriété de leurs enfants s'ils en ont les moyens²⁵. Il n'est donc pas surprenant que, dans toutes les provinces, les familles propriétaires soient plus susceptibles d'avoir reçu au moins un héritage que les familles locataires. Au Québec en 2023, seules 22% d'entre elles ont déclaré qu'au moins un·e de leur membre a déjà hérité au cours de sa vie, contre 34% des familles propriétaires, comme le montre la [Figure 11](#). En outre, les montants reçus par les familles propriétaires sont bien plus élevés. Au Québec, la valeur moyenne des héritages reçus chez ces dernières est deux fois plus grande que chez les locataires; en Alberta, elle est près cinq fois plus grande, comme le montre la [Figure 12](#).

Il est toutefois pertinent de noter que la part de l'héritage dans le patrimoine familial parmi les familles ayant hérité est beaucoup plus élevée chez les locataires que chez les propriétaires ([Figure 13](#)). Dans certaines provinces, notamment en Colombie-Britannique et en Ontario, l'héritage parmi les familles locataires représente plus de 30% de leur patrimoine total actuel (contre moins de 10% chez les familles propriétaires).

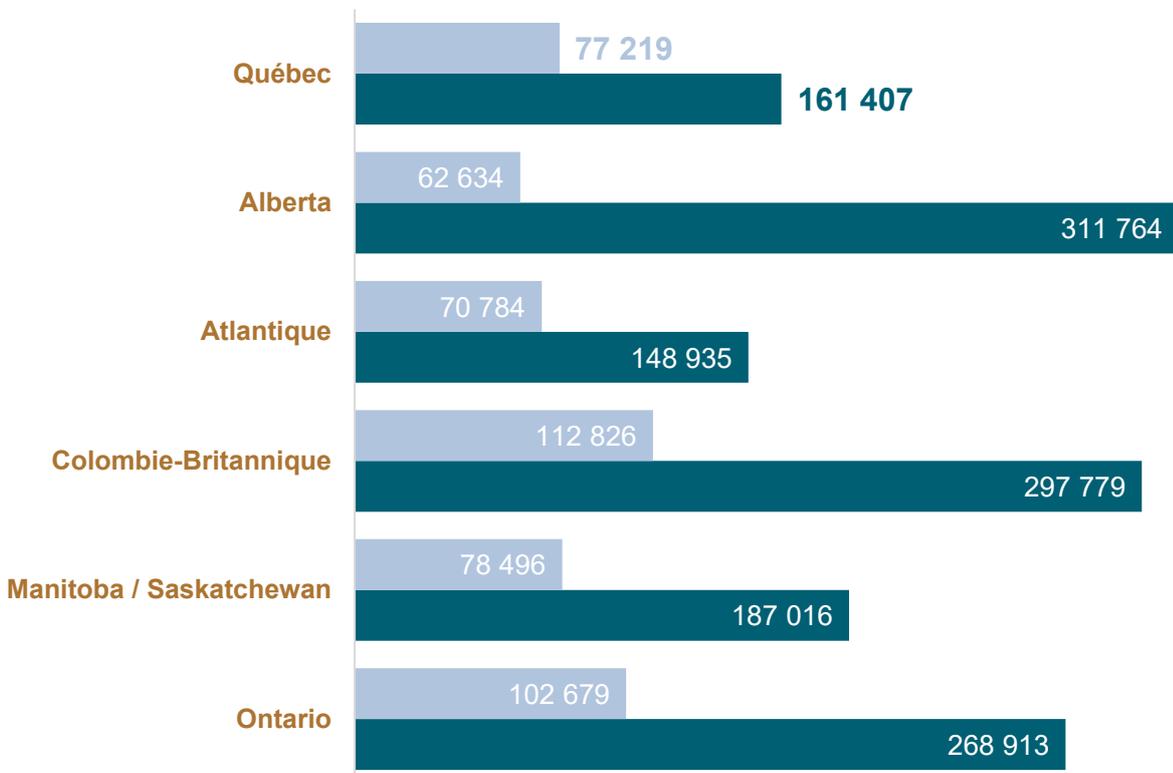
²⁵ Mirdamadi et Khalid (2023).

Figure 11. Proportion des familles dont au moins un·e membre a hérité au cours de sa vie selon le statut d'occupation de leur logement : locataire ou propriétaire



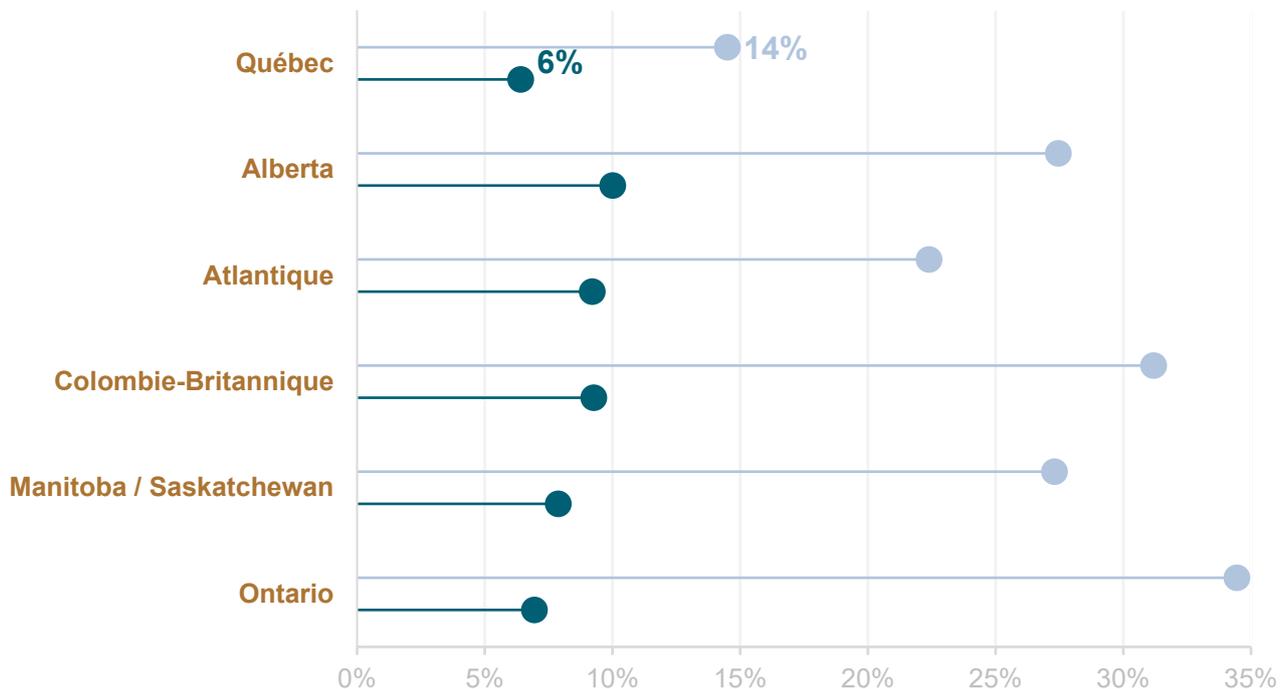
Source : Analyse de l'autrice basée sur les données de l'Enquête sur la sécurité financière 2023.

Figure 12. Valeur moyenne des héritages reçus (en CAD de 2023) par les familles ayant hérité selon le statut d'occupation de leur logement : locataire ou propriétaire



Source : Analyse de l'autrice basée sur les données de l'Enquête sur la sécurité financière 2023.

Figure 13. Part médiane de l'héritage dans le patrimoine des familles ayant hérité selon le statut d'occupation du logement : locataire ou propriétaire

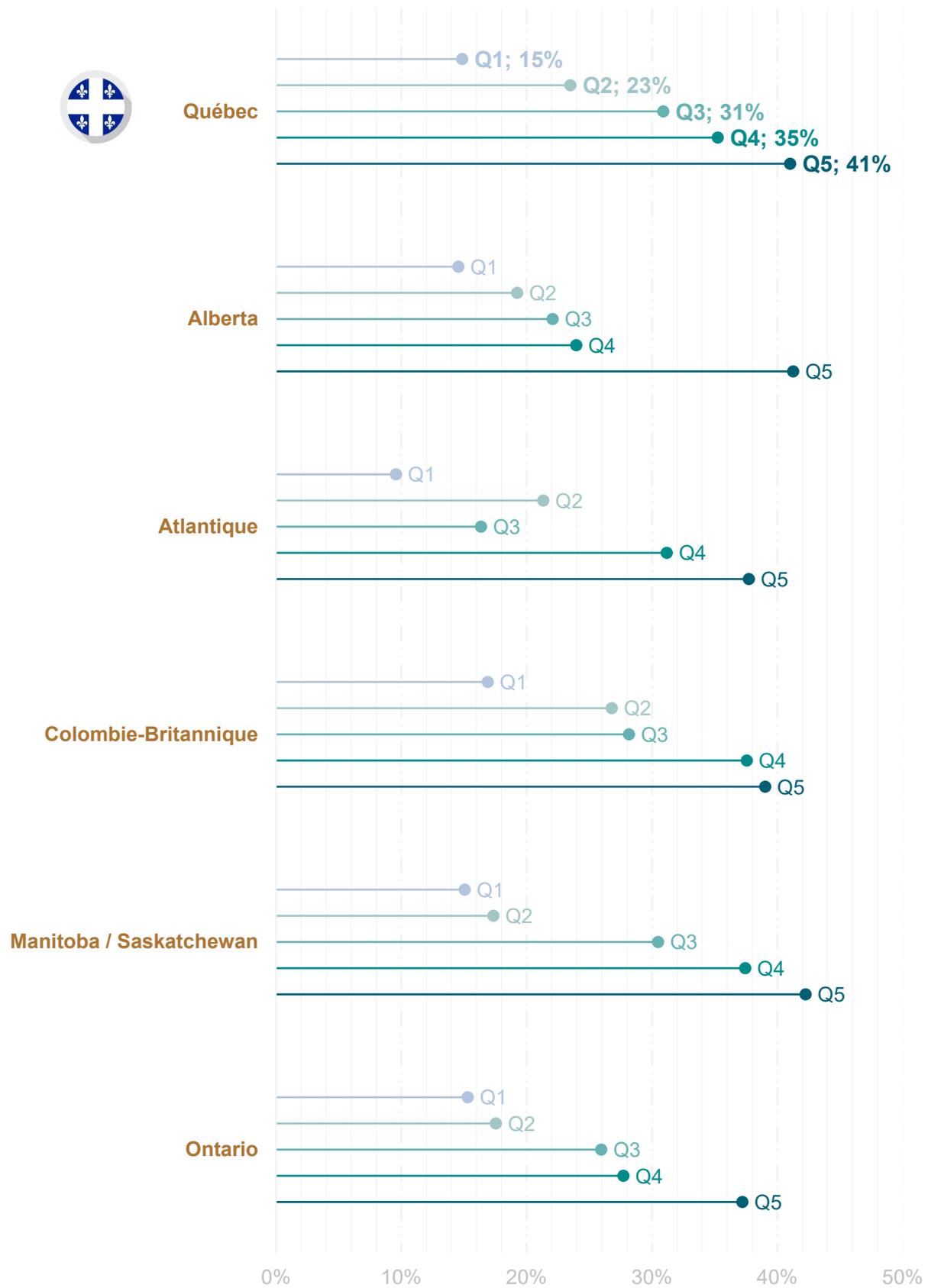


Source : Analyse de l'autrice basée sur les données de l'Enquête sur la sécurité financière 2023.

Patrimoine

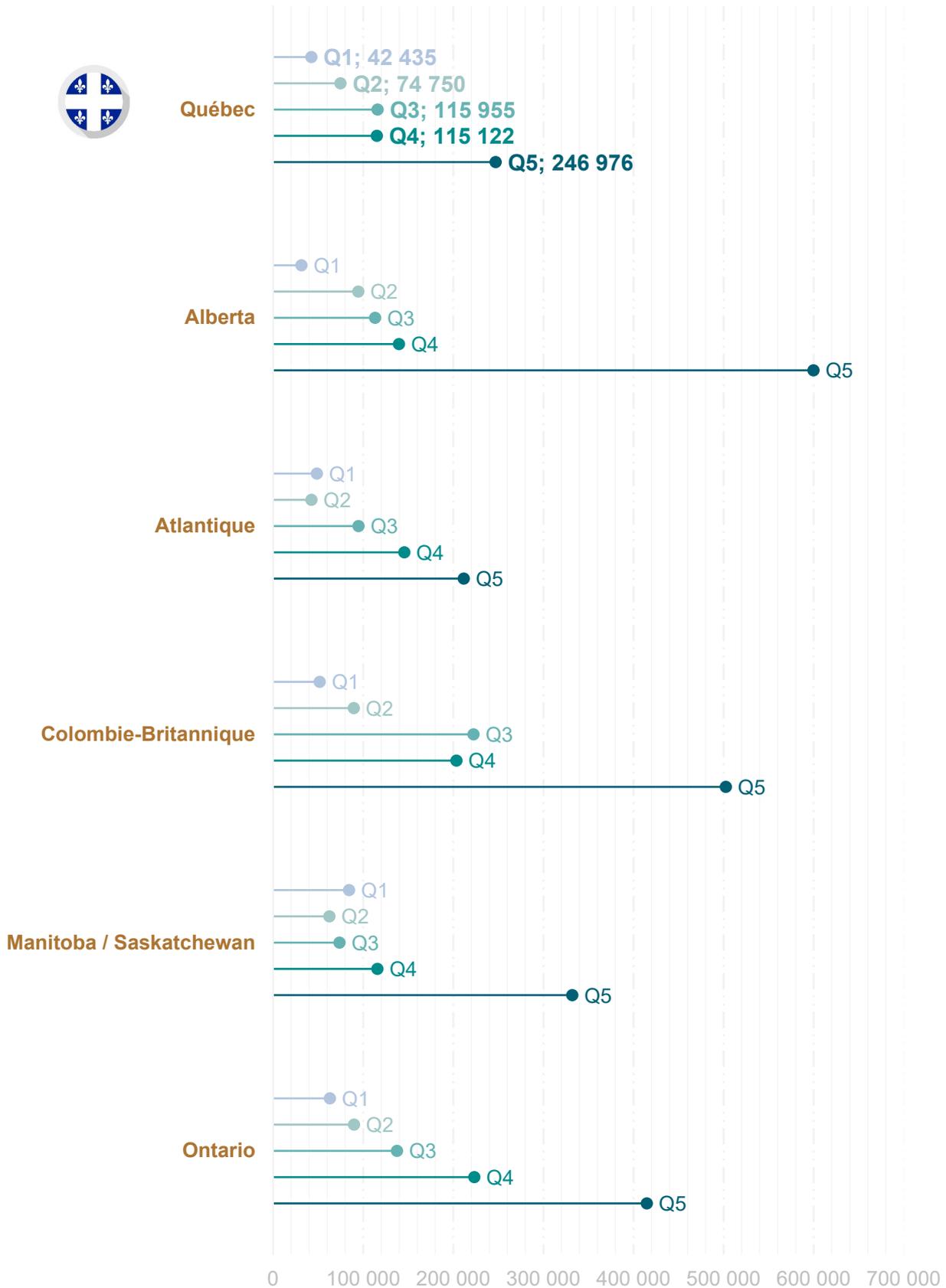
Des tendances très similaires à celles décrites selon le statut d'occupation du logement s'observent selon les niveaux de patrimoine des familles. En divisant l'échantillon en quintiles de valeur nette du patrimoine (le premier représentant les familles aux patrimoines les plus faibles et le cinquième, celles qui ont les plus gros), on constate à la [Figure 14](#) que la proportion de familles dont au moins un·e membre a déjà hérité augmente avec le patrimoine. Les montants moyens reçus varient dans la même direction, comme le montre la [Figure 15](#), et il est éloquent de noter le bond significatif de la valeur des héritages reçus au cinquième quintile. En Alberta par exemple, les familles de ce quintile ont déclaré avoir reçu des héritages équivalents à plus de 600 000\$ en dollars de 2023, en moyenne, au cours de la vie de leurs membres, comparativement à seulement un peu plus de 100 000\$ chez les familles du quatrième quintile et à moins de 40 000\$ au sein du premier. Au Québec, les familles du cinquième quintile ont hérité d'un montant plus de deux fois supérieur, en moyenne, à celui reçu par les familles du quatrième quintile (246 976\$ vs. 115 122\$). Ceci suggère que les familles aisées du cinquième quintile ont eu des parents également nantis leur ayant fait d'importants legs.

Figure 14. Proportion des familles dont au moins un·e membre a hérité au cours de sa vie selon leur quintile (Q) de patrimoine



Source : Analyse de l'autrice basée sur les données de l'Enquête sur la sécurité financière 2023.

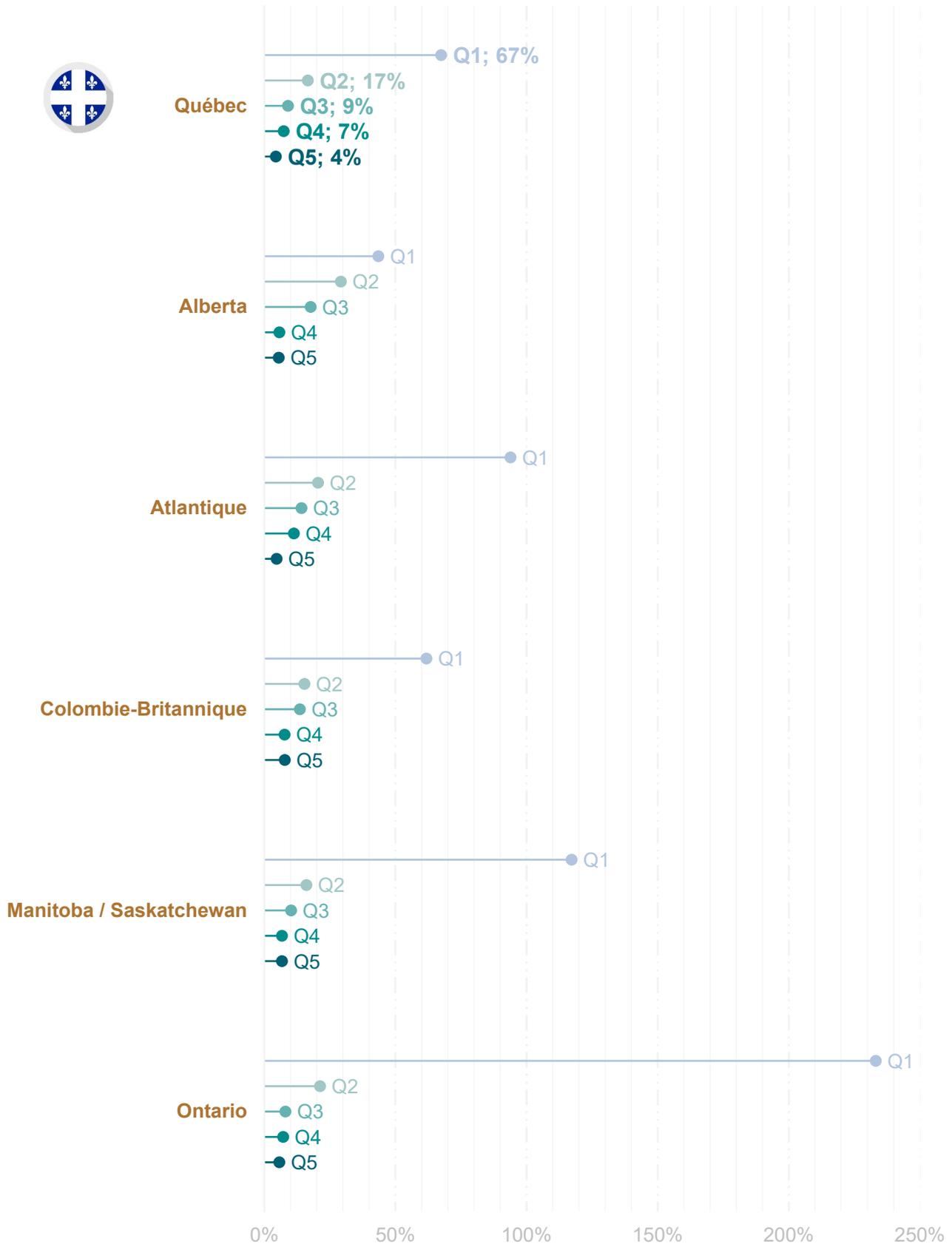
Figure 15. Valeur moyenne des héritages reçus (en CAD de 2023) par les familles ayant hérité selon leur quintile (Q) de patrimoine



Source : Analyse de l'auteurice basée sur les données de l'Enquête sur la sécurité financière 2023.

Cependant, ici aussi, la part des héritages dans le patrimoine familial est moins grande chez les familles les plus riches que chez les moins nanties. Comme le montre la [Figure 16](#), dans toutes les provinces, les héritages substantiels qu'ont reçus les familles du cinquième quintile représentent moins de 10% de la valeur nette de leur patrimoine, à la médiane. Ainsi, bien que ces familles reçoivent d'importants héritages, elles semblent aussi accumuler du patrimoine par d'autres moyens. Peut-être ont-elles accès à de généreux régimes de pension d'employeur ou obtiennent des rendements importants sur leur capitaux (incluant ceux dont elles ont hérité, ce qui pourrait être le cas si elles ont reçu de profitables entreprises ou des actifs financiers à haut rendement). À l'inverse, pour les familles du premier quintile qui ont bénéficié d'héritages, les petites sommes reçues correspondent à une part majeure de leur patrimoine: plus de 40% dans toutes les provinces, 67% au Québec. En Ontario et dans les Prairies, le ratio dépasse même les 100%, signifiant que l'héritage reçu est plus gros (en dollars constants de 2023) que leur patrimoine actuel. Ainsi les familles ayant un faible patrimoine, comme les familles locataires, rencontrent possiblement des difficultés à épargner. Recevoir un héritage, même petit, constitue dès lors une rare opportunité de construire un patrimoine.

Figure 16. Part médiane de l'héritage dans le patrimoine des familles ayant hérité selon leur quintile (Q) de patrimoine

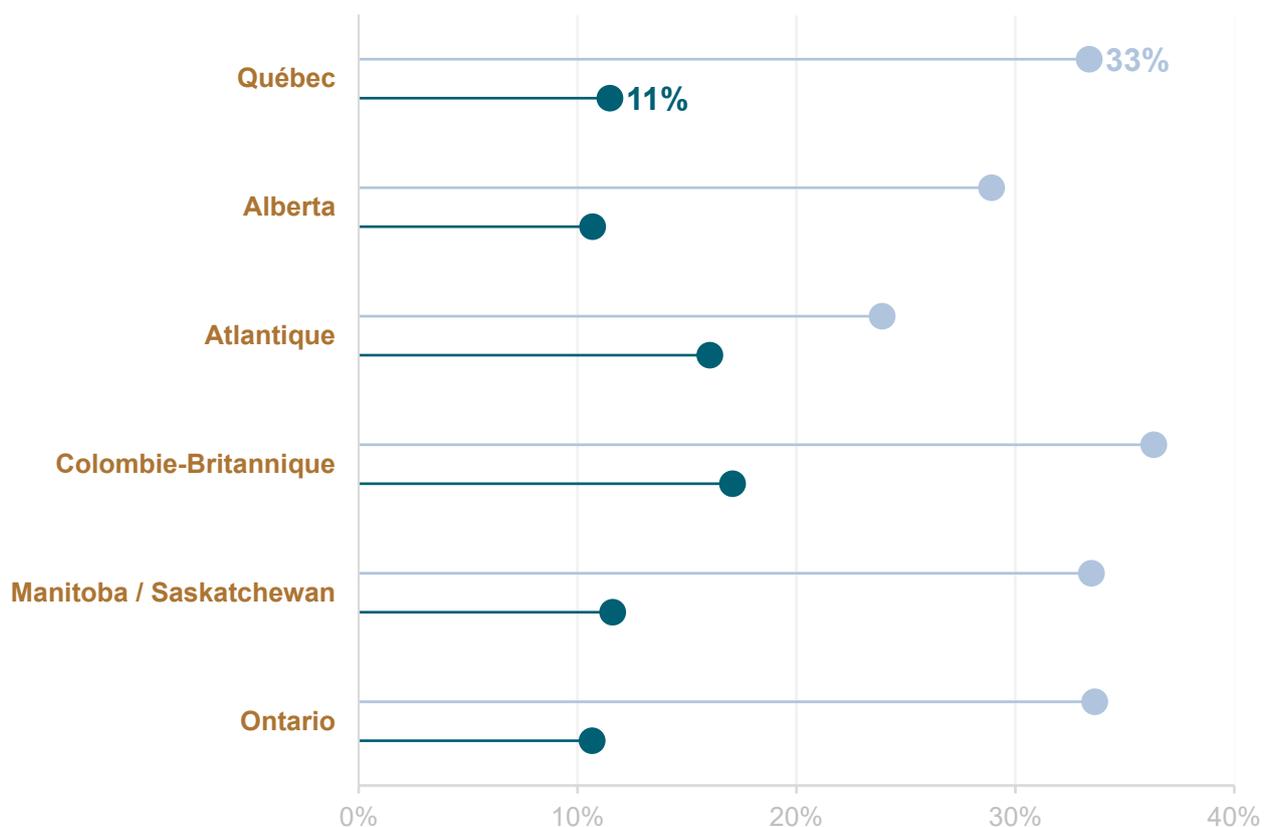


Source : Analyse de l'auteurice basée sur les données de l'Enquête sur la sécurité financière 2023.

Statut d'immigration

Les personnes qui ne sont pas nées au Canada sont peut-être éloignées de leur famille d'origine et elles peuvent avoir fait face à des défis économiques importants²⁶. En conséquence, ceci soulève des questions quant à leurs réceptions d'héritage. La Figure 17 montre que les familles dont le SEP est né à l'étranger sont moins susceptibles d'avoir hérité que celles dont le SEP est né au Canada. Au Québec en 2023, seulement 11% d'entre elles ont déclaré qu'au moins un·e de leurs membres avait hérité au cours de sa vie, comparativement à 33% des familles dont le SEP est né au Canada. Des écarts similaires s'observent dans toutes les provinces. En revanche, dans toutes les provinces, si elles ont hérité, les familles dont le SEP est né à l'étranger ont reçu, en moyenne, des montants plus élevés que celles dont le SEP est né au Canada (voir la Figure 18). Bien souvent, l'héritage représente aussi une plus grande part de leur patrimoine (Figure 19).

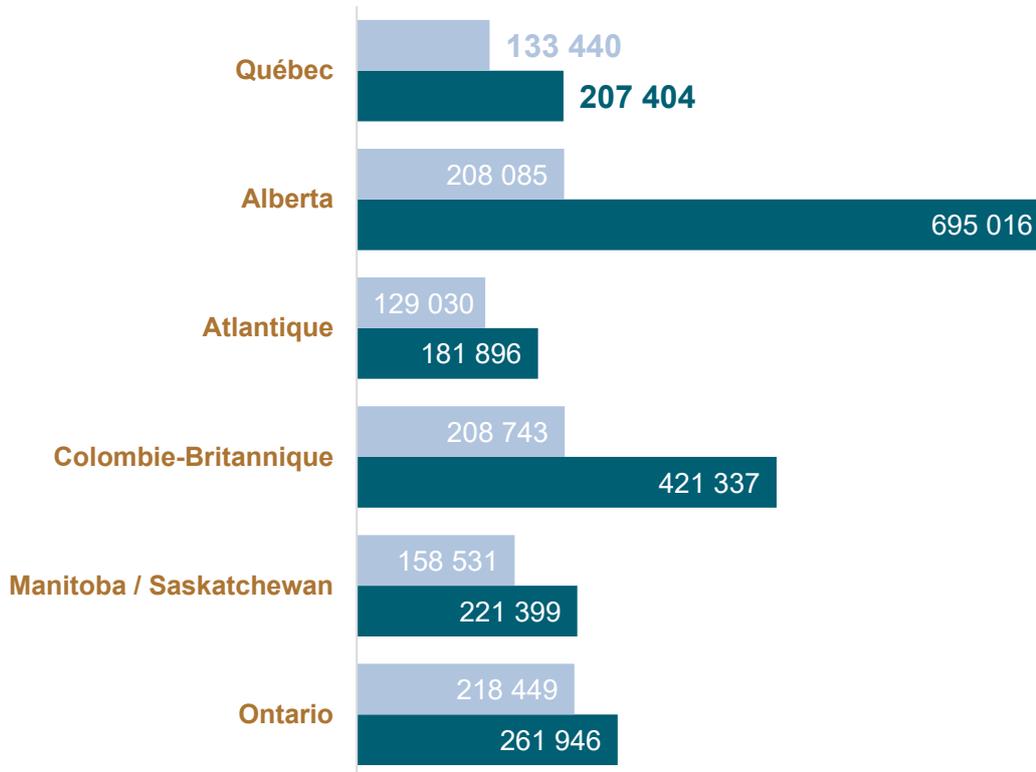
Figure 17. Proportion des familles dont au moins un·e membre a hérité au cours de sa vie selon que le soutien économique principal est **né au Canada** ou **né à l'étranger**



Source : Analyse de l'auteurice basée sur les données de l'Enquête sur la sécurité financière 2023.

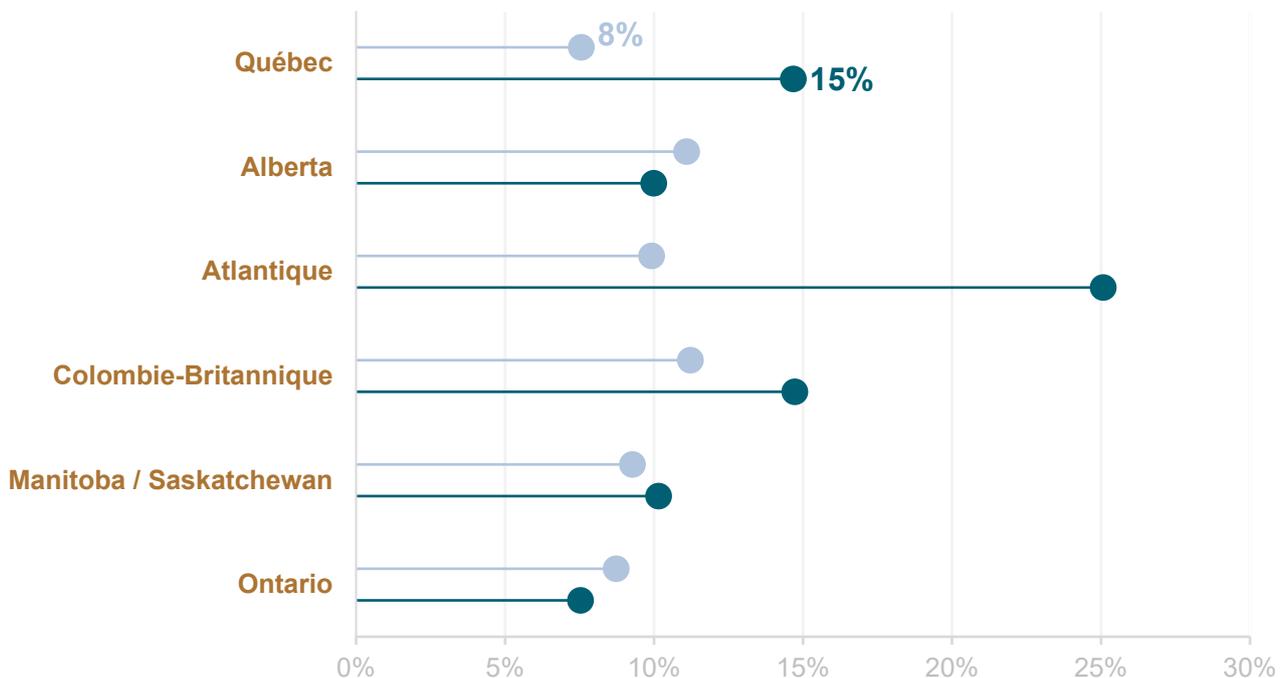
²⁶ Voir notamment Eid (2022).

Figure 18. Valeur moyenne des héritages reçus (en CAD de 2023) par les familles ayant hérité selon que le soutien économique principal est **né au Canada** ou **né à l'étranger**



Source : Analyse de l'autrice basée sur les données de l'Enquête sur la sécurité financière 2023.

Figure 19. Part médiane de l'héritage dans le patrimoine des familles ayant hérité selon que le soutien économique principal est **né au Canada** ou **né à l'étranger**

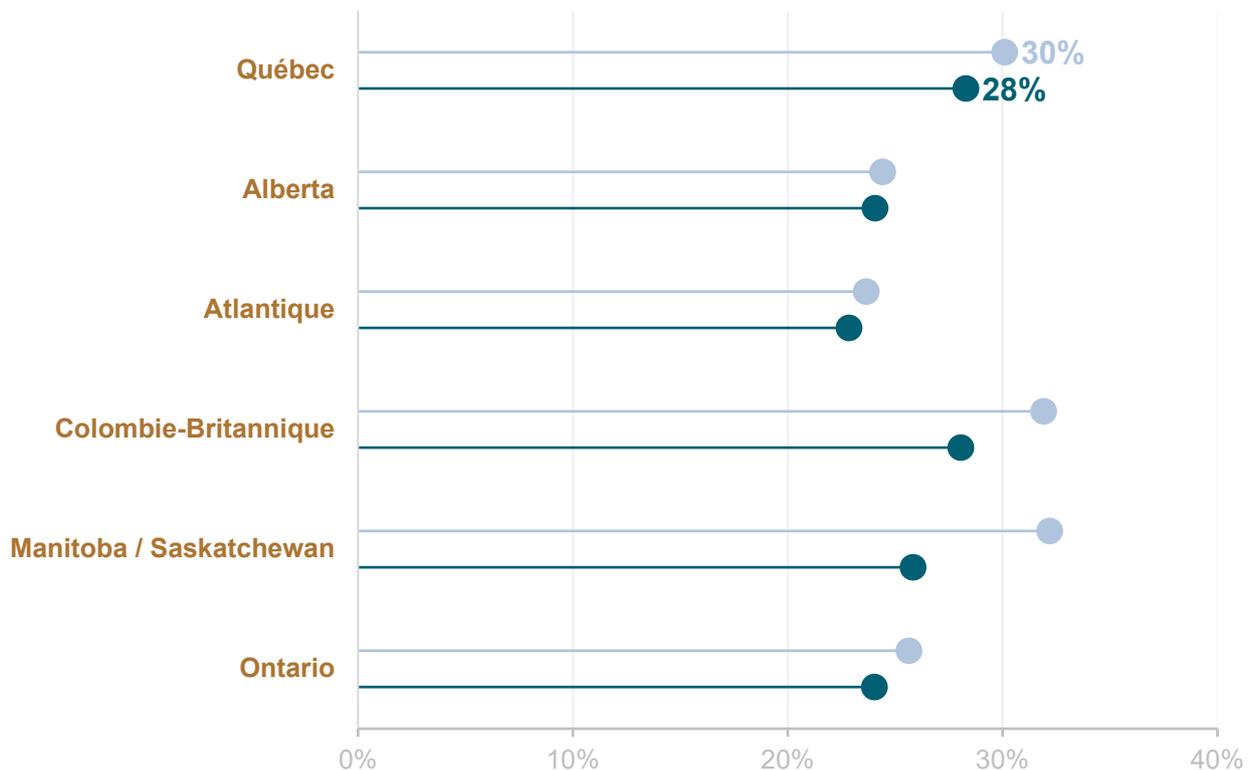


Source : Analyse de l'autrice basée sur les données de l'Enquête sur la sécurité financière 2023.

Genre

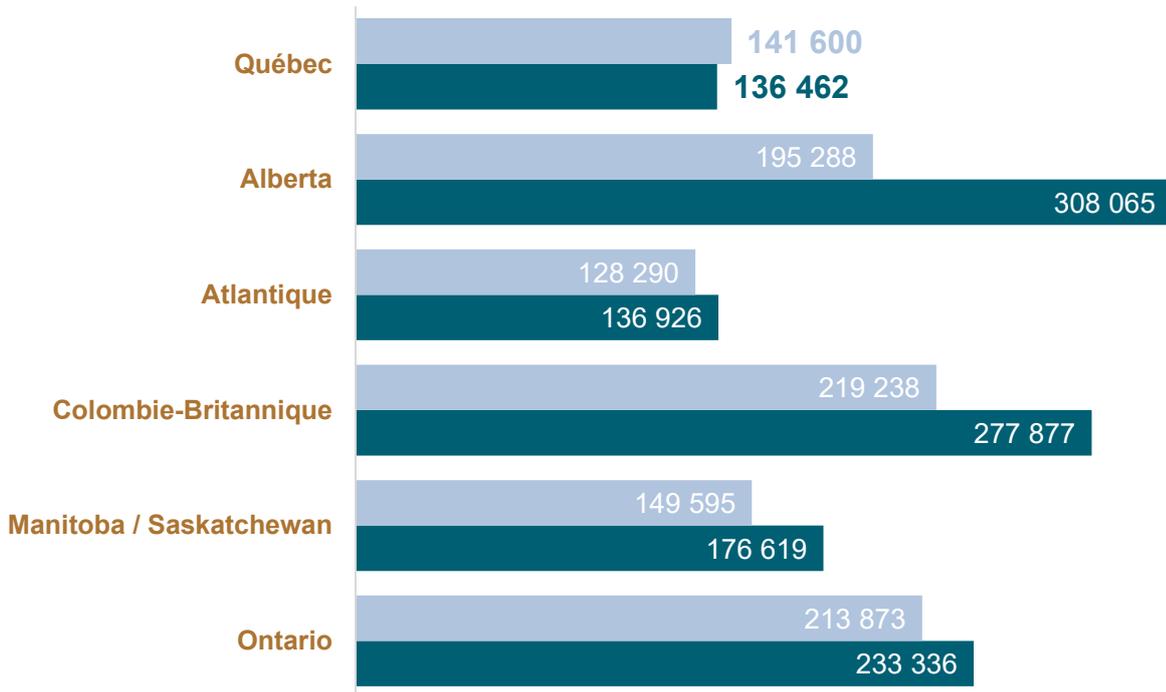
Quelques études à l'international notent des inégalités entre les hommes et les femmes en matière de réceptions d'héritage (voir note 1). Puisque l'ESF ne précise pas quel-le-s membres des familles ont reçu des héritages, réaliser une analyse complète des écarts selon le genre est impossible. Dans l'attente de données plus adéquates, la Figure 20 ci-bas montre la proportion des familles ayant déjà reçu au moins un héritage selon le sexe à la naissance du SEP (qui est le mode de mesure disponible dans l'ESF). Notons que les familles dont le chef de famille est une femme sont plus susceptibles d'être monoparentales et à faible revenu. Il y a peu de différences dans les réceptions d'héritages selon le genre. Les montants d'héritages reçus sont aussi similaires dans plusieurs provinces, mais en Alberta et en Colombie-Britannique, ils sont plus élevés chez les familles menées par un homme. La part de l'héritage dans le patrimoine familial varie peu, hormis dans les provinces de l'Atlantique où elle est plus grande chez les familles dont le chef est une femme.

Figure 20. Proportion des familles dont au moins un·e membre a hérité au cours de sa vie selon le genre du soutien économique principal : **femme** ou **homme**



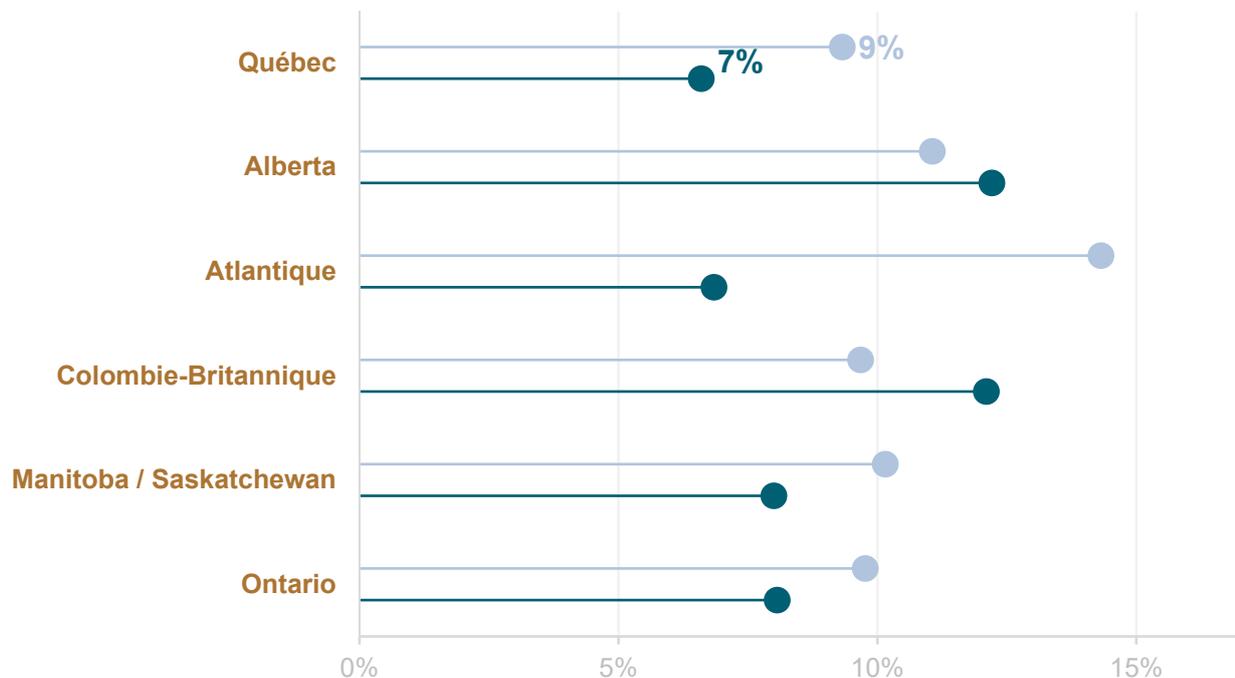
Source : Analyse de l'autrice basée sur les données de l'Enquête sur la sécurité financière 2023.

Figure 21. Valeur moyenne des héritages reçus (en CAD de 2023) par les familles ayant hérité selon le genre du soutien économique principal : femme ou homme



Source : Analyse de l'autrice basée sur les données de l'Enquête sur la sécurité financière 2023.

Figure 22. Part médiane de l'héritage dans le patrimoine des familles ayant hérité selon le genre du soutien économique principal : femme ou homme



Source : Analyse de l'autrice basée sur les données de l'Enquête sur la sécurité financière 2023.

3.3. Héritages et inégalités de patrimoine

La section précédente a révélé que les réceptions d'héritage sont très inégalement réparties. S'agit-il d'un moteur important des inégalités de patrimoine globales au Canada? Comme annoncé à la [section 3.1](#), pour explorer cette question, nous suivons la méthode développée par les économistes Laura Feiveson et John Sabelhaus aux États-Unis. Nous l'avons vu à la [section 2](#), la méthode idéale pour évaluer la contribution des héritages aux inégalités de patrimoine consiste à **1)** mesurer grâce à des données longitudinales l'impact des réceptions d'héritage sur l'accumulation patrimoniale des receveurs et des receveuses dans les années suivantes et à **2)** estimer ensuite comment changent les inégalités de patrimoine dans un scénario contrefactuel où les membres de l'échantillon ont reçu des héritages égaux. En l'absence de données longitudinales pour effectuer l'étape 1, Feiveson et Sabelhaus ont proposé de formuler des hypothèses à propos de l'effet des héritages sur l'accumulation patrimoniale des receveurs et receveuses pour ensuite analyser comment l'égalisation des héritages transforme les inégalités de patrimoine.

Dans leur étude (réalisée avec le *Survey of Consumer Finances* (SCF) de 2016), Feiveson et Sabelhaus évaluent deux hypothèses sur l'impact des héritages. Au sein de la première, tous les répondant·e·s qui ont hérité ont investi les sommes à un taux de rendement réel annuel de 3% depuis leur réception. Leur patrimoine actuel est donc constitué de l'héritage reçu, combiné à son appréciation depuis sa réception à un taux de 3% réel annuel, et d'une autre part qui est attribuable à d'autres facteurs que l'héritage, comme l'épargne à partir des revenus. Dans la seconde hypothèse, les héritiers et héritières ont investi leur héritage à un taux de rendement réel annuel de 5% depuis sa réception et leur patrimoine se compose de la même manière : d'une part, il est constitué de l'héritage et son rendement de 5% annuel et d'autre part, il est dû à d'autres facteurs.

Pour chaque scénario, Feiveson et Sabelhaus effectuent ensuite les opérations suivantes. Ils mesurent d'abord l'inégalité de patrimoine observée au sein des données du SCF de 2016 grâce à un indicateur de concentration du patrimoine. Celui-ci indique la part du patrimoine total qui est détenue par le 10% des ménages ayant les plus importants patrimoines comparativement à celles que détiennent, respectivement, le 50% des familles les moins nanties et la tranche du milieu (dont le patrimoine se situe entre le 40^e et le 90^e percentile).

Ensuite, Feiveson et Sabelhaus produisent une distribution contrefactuelle du patrimoine en retirant la part du patrimoine de chaque ménage attribuable à leur héritage (en assumant soit un taux de rendement de 3% ou de 5%) pour en redistribuer ensuite le total également entre tous les ménages. L'inégalité de cette distribution contrefactuelle est elle aussi mesurée (avec le même indicateur de concentration du patrimoine) puis comparée avec l'inégalité de patrimoine observée. Comme le précisent Feiveson et Sabelhaus, cette approche ne fournit pas une évaluation précise de l'impact des héritages sur les inégalités de patrimoine (comme nous l'avons vu, sans données longitudinales une telle évaluation n'est pas possible). Il s'agit plutôt d'une « expérience de pensée ²⁷ » qui permet d'imaginer les conséquences pour les inégalités de patrimoine de redistribuer les héritages selon différentes hypothèses explicites concernant la manière dont ceux-ci sont investis.

Nous répliquons ici cette analyse au Canada avec les données de l'ESF 2023, à une différence près. Nous travaillons avec l'hypothèse que les héritages ont simplement été préservés à hauteur de l'inflation depuis leur réception. En d'autres mots nous assumons qu'ils ont été investis à un taux de rendement réel annuel de 0%, ce qui permet d'évaluer l'apport des héritages aux inégalités dans un scénario plus pessimiste concernant les rendements générés. Cependant, pour comparer directement nos résultats à ceux obtenus par Feiveson et Sabelhaus aux États-Unis, nous considérons aussi un deuxième scénario dans lequel les héritages sont réputés avoir été investis à un rendement réel annuel de 5% (c'est-à-dire, 5% au-dessus de l'inflation).

Comme le montre la [Figure 23](#), en 2023, avant de répartir les héritages, le 10% des familles les plus riches détiennent 47% du patrimoine total dans l'échantillon de l'ESF, et le 50% des familles les moins nanties n'en possède que 7%. Après avoir redistribué les héritages investis à un taux réel de 0% annuellement, les changements sont minimes. La part du patrimoine détenue par les plus riches décroît à peine, passant à 45%, celle de la tranche du milieu ne change pas et la part du 50% des familles les moins nanties augmente légèrement, à 9%. Les effets de la redistribution des héritages sont un peu plus importants si l'on assume qu'ils ont été investis à un taux réel annuel de 5%, mais ils demeurent modestes. La part du 50% des moins riches s'élève alors à 11% et celle des plus riches diminue à 43%. Nous avons

²⁷ *Thought experiment.*

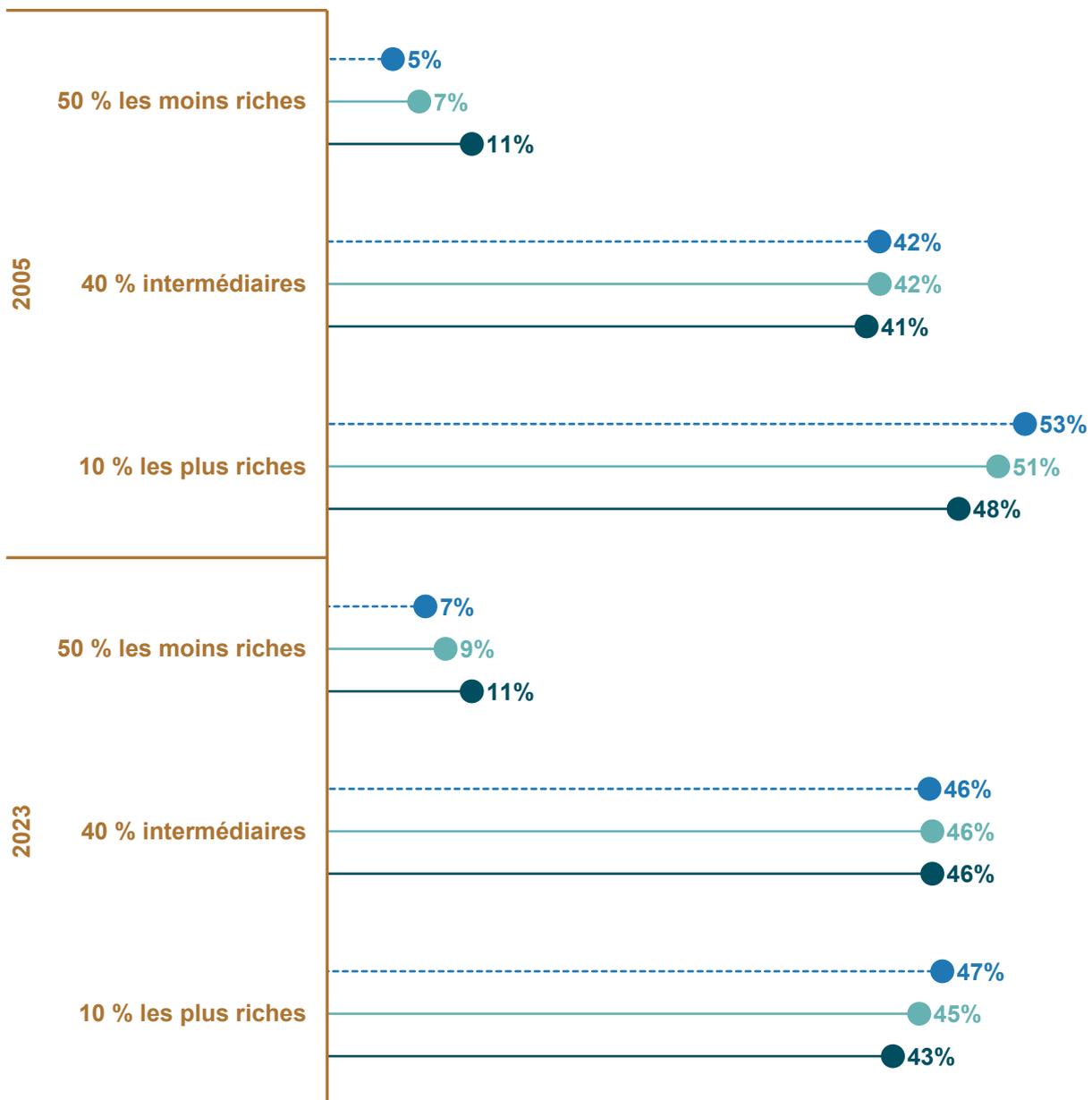
reproduit les mêmes analyses avec l'échantillon de l'ESF 2005 pour évaluer s'il y a des changements dans le temps. Rien n'indique une telle tendance, comme le montre la Figure 23. En 2005 comme en 2023, la répartition égalitaire des héritages a un petit effet : positif sur le patrimoine des moins nantis et négatif sur celui des plus nantis.

Figure 23. Proportion du patrimoine détenu par les familles les plus riches, les moins riches et celles du milieu au Canada en 2005 et 2023 au sein de trois scénarios :

données observées

après la répartition des héritages investis à un rendement réel annuel de 0% et

après la répartition des héritages investis à un rendement réel annuel de 5%



Source : Analyse de l'auteur basée sur les données de l'Enquête sur la sécurité financière 2005 et 2023.

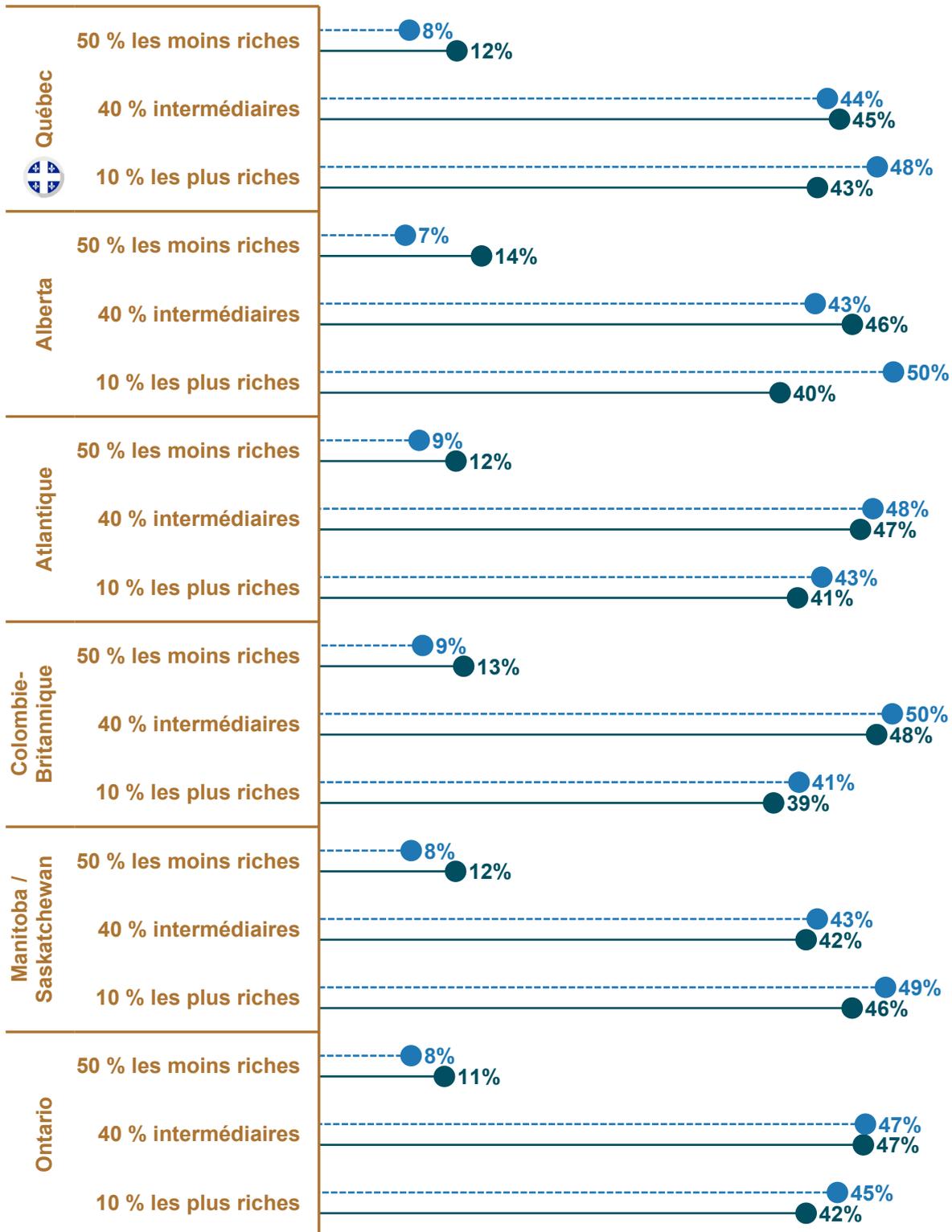
Il n'y a pas non plus de grandes différences entre les provinces. C'est ce qu'indique la [Figure 24](#), qui montre pour chacune la distribution du patrimoine observée en 2023 et celle obtenue après avoir réparti les parts du patrimoine attribuables aux héritages sous l'hypothèse la plus forte qu'ils ont été investis à un taux de rendement réel de 5% annuellement depuis leur réception (nous ne montrons pas les résultats pour l'autre scénario d'investissement des héritages par soucis de concision de la figure). Dans l'ensemble des provinces, même avec l'hypothèse d'un rendement appréciable de 5% réel annuel sur les héritages, la répartition égalitaire de ces derniers ne réduit que relativement faiblement la part du patrimoine détenue par le 10% des familles les plus riches et cela n'augmente que modestement celle du 50% les moins riches. L'Alberta constitue cependant une exception en présentant un effet plus marqué que dans les autres provinces : la redistribution des héritages y fait passer la part du patrimoine détenue par le 10% les plus riches de 50% à 40% et celles du 50% les moins nantis de 7% à 14%. Au Québec, répartir les héritages fait passer la part des familles les plus riches de 48% à 43% et celle du 50% les moins nantis de 8% à 12%.

Sachant que les réceptions d'héritage sont plus fréquentes avec l'âge, la [Figure 25](#) montre la distribution observée du patrimoine en 2023 au Canada chez trois groupes d'âge du soutien économique principal (SEP) de famille : moins de 40 ans, 40 ans à 65 ans et plus de 65 ans. La [Figure 25](#) montre aussi la distribution du patrimoine obtenue après avoir réparti au sein de chaque groupe les parts du patrimoine attribuables aux héritages, sous l'hypothèse forte qu'ils ont été investis à un taux de rendement réel annuel de 5%. Leur répartition a un effet plus important chez les 65 ans et plus que dans les autres groupes d'âge. L'exercice fait passer la part du patrimoine détenue par les plus riches de 44% à 37% et celle des moins nantis de 10% à 17%.

Figure 24. Proportion du patrimoine détenu par familles les plus riches, les moins riches et celles du milieu par provinces en 2023 au sein de deux scénarios :

données observées et

après la répartition des héritages investis à un rendement réel annuel de 5%

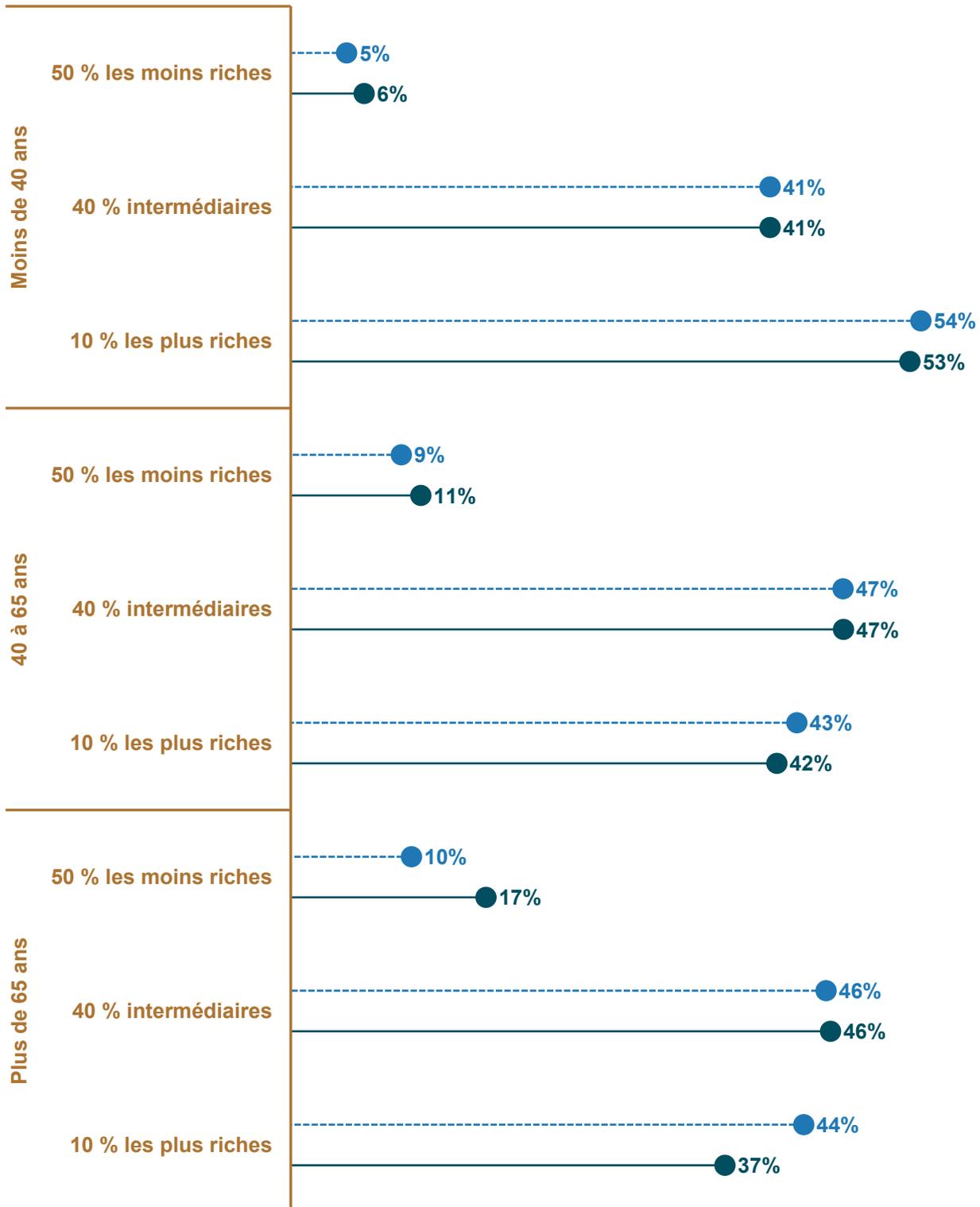


Source : Analyse de l'auteur basée sur les données de l'Enquête sur la sécurité financière 2005.

Figure 25. Proportion du patrimoine détenu par différents groupes de patrimoine selon l'âge du soutien économique principal en 2023 au sein de deux scénarios :

données observées et

après la répartition des héritages investis à un rendement réel annuel de 5%



Source : Analyse de l'autrice basée sur les données de l'Enquête sur la sécurité financière 2023.

En résumé et selon les données de l'ESF, la répartition égalitaire des parts de patrimoine attribuables aux héritages altère plutôt faiblement la concentration du patrimoine au Canada, bien que l'effet soit plus notable en Alberta que dans les autres régions, et chez les groupes plus âgés. Ces constats présentent un contraste frappant avec les résultats obtenus par Feiveson et Sabelhaus aux États-Unis. Dans leur étude, avant la redistribution de l'héritage, le 10% des ménages les plus riches détiennent 72% du patrimoine total (ce qui est beaucoup plus que le 47% détenu par les plus riches au Canada en 2023) et les moins nantis seulement 3%. Or après la redistribution des héritages investis à 5% annuellement, la part des plus riches chute fortement, passant sous la barre des 40% et celle des moins nantis dépasse 20%.

Doit-on conclure que les héritages sont moins structurants pour la concentration du capital et les inégalités de patrimoine au Canada qu'aux États-Unis? Impossible de le dire puisque, comme nous l'avons expliqué à la [section 2](#) de cette note, les répondant·e·s ont été interrogé·e·s au sujet de leurs héritages bien différemment et plus exhaustivement au sein du SCF états-unien que dans le cadre de l'ESF canadien. Si les répondant·e·s à l'ESF doivent simplement rapporter la réception ou non d'un héritage, le SCF leur indique clairement d'inclure les dons reçus de personnes vivantes ou tout transfert via une fiducie. Les héritages pourraient dès lors apparaître moins importants au Canada parce que tous les types de transmissions ne sont pas systématiquement déclarés. Mieux cerner la variété des transferts au sein des données canadiennes afin de faciliter les comparaisons internationales apparaît dès lors crucial. Aussi, si les modes d'échantillonnages et les efforts de surreprésentation des familles aisées de l'ESF et du SCF présentent des similarités, la possibilité que l'enquête états-unienne capture mieux les familles très nanties ne peut être exclue. Développer des manières de rejoindre ces familles et comprendre l'importance qu'ont eu pour elles les héritages est donc tout aussi essentiel.

Si la redistribution des parts de patrimoine attribuables aux héritages change peu la concentration du patrimoine au Canada, il est toutefois important de noter qu'elle modifie de manière conséquente la valeur des petits patrimoines relativement à celles des plus gros. La [Figure 26](#) montre la valeur observée du patrimoine des familles situées aux 10^e, 50^e et 90^e percentiles au Canada en 2023 et ces valeurs après la redistribution des parts attribuables aux héritages (au sein des deux scénarios : héritages investis à un rendement

réel de 0% ou de 5% annuellement). Le [Tableau 2](#) indique quant à lui comment se comparent les valeurs au 90^e percentile par rapport au 10^e (P90/P10) et au 50^e (P90/P50) dans chaque scénario. Avant la redistribution des héritages, le patrimoine au 10^e percentile est très petit, un peu moins de 1 500\$, et le patrimoine au 90^e percentile est plus de 200 fois plus élevé (comme le montre le [Tableau 2](#)). Or après la redistribution des héritages préservés à l'inflation (investis à 0% réel), le 10^e percentile augmente à près de 30 000\$, et le 90^e percentile est seulement 44 fois plus élevé. En assumant un rendement de 5% sur les héritages, le changement est encore plus grand : le 10^e percentile est près de 75 000\$ et le 90^e, n'est plus que 21 fois plus élevé après la redistribution des héritages. Ainsi, si la redistribution du patrimoine change peu la concentration du capital (la part du total détenue par les plus riches), elle modifie fortement les moyens des familles les moins nanties, en termes absolus et relatifs.

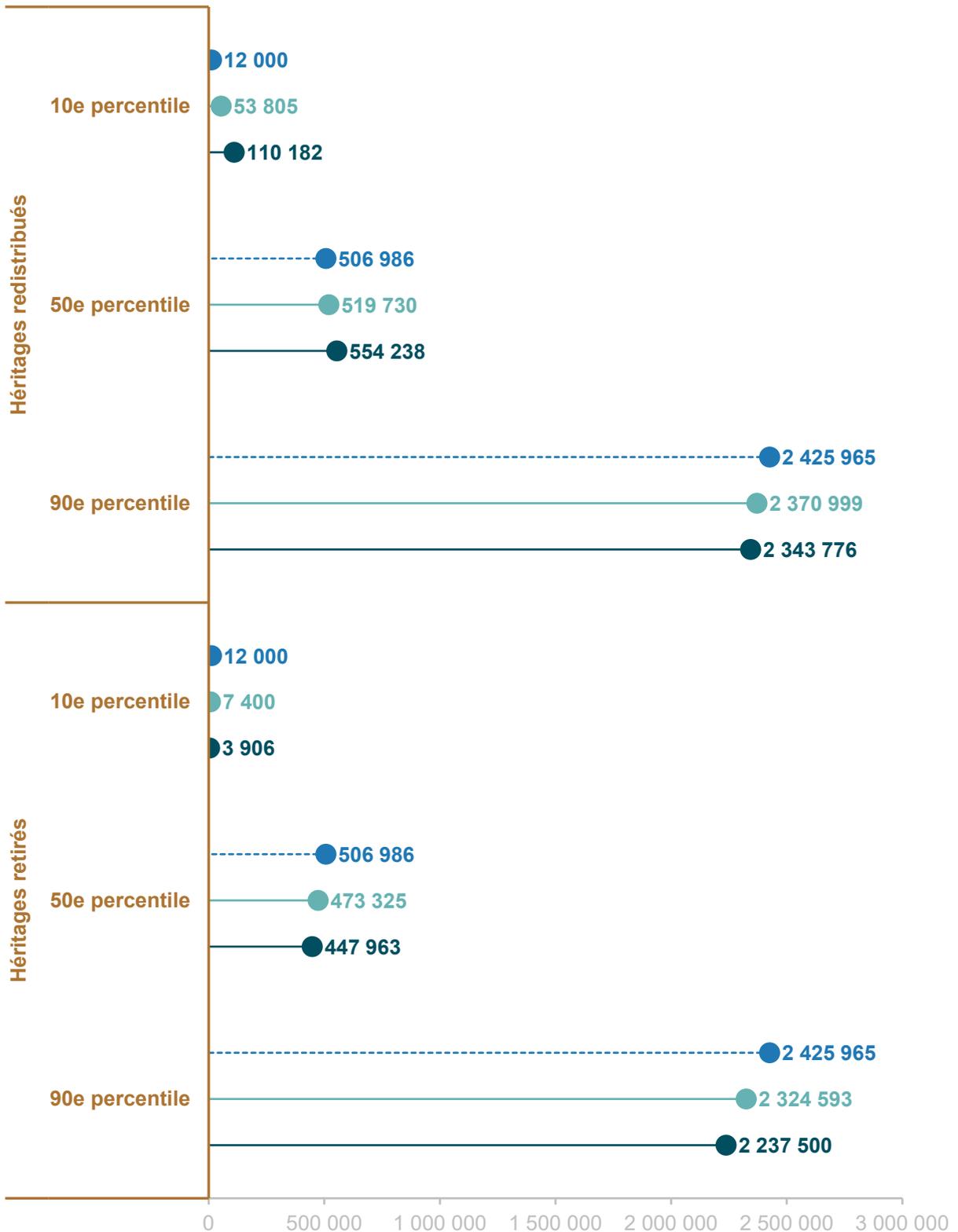
Notons cependant que c'est uniquement en *redistribuant* également les héritages (donc en répartissant les plus gros parmi les familles qui ont été moins dotées) que l'on obtient ce type de changement. En effet, une autre manière d'égaliser les valeurs d'héritages reçues entre toutes les familles serait d'assumer qu'aucune n'a hérité en *retirant* les parts du patrimoine attribuables aux héritages (plutôt que de les redistribuer). Dans ce scénario, les inégalités *augmentent*. Les plus petits patrimoines deviennent encore plus petits par rapport aux plus gros, comme le montrent la [Figure 26](#) et le [Tableau 2](#). Ceci est dû au fait que les héritages sont une part plus importante des petits patrimoines, comme nous l'avons vu à la [section 3.3](#). Les retirer aux familles peu nanties a pour cette raison un effet désastreux sur leur patrimoine (et les inégalités).

Figure 26. Valeur du patrimoine (\$CAD) aux 10^e, 50^e et 90^e percentiles au Canada en 2023 :

données observées

après la redistribution/le retrait des héritages investis à un rendement réel annuel de 0% et

après la redistribution/le retrait des héritages investis à un rendement réel annuel de 5%



Source : Analyse de l'autrice basée sur les données de l'Enquête sur la sécurité financière 2005.

Tableau 1. Ratios du 90^e percentile du patrimoine au 10^e percentile (P90/P10) et 90^e percentile au 50^e percentile (P90/P50)

Données observées	Après la redistribution des parts du patrimoine attribuables aux héritages	Après le retrait des parts du patrimoine attribuables aux héritages
-------------------	--	---

Héritages investis à un rendement réel annuel de 0%

P90/P10	202	44	314
P90/P50	5	5	5

Héritages investis à un rendement réel annuel de 5%

P90/P10	202	21	573
P90/P50	5	4	5

Source : Analyse de l'autrice basée sur les données de l'Enquête sur la sécurité financière 2005 et 2023.

4. Conclusion

Cette note de recherche a d'abord souligné à la [section 2](#), que les données probantes au sujet des héritages disponibles au Canada présentent de nombreuses limites. La source principale est l'Enquête sur la sécurité financière. Celle-ci (ou de nouvelles enquêtes portant spécifiquement sur l'héritage) bénéficierait d'une reformulation des questions de façon à inviter les répondant·e·s à déclarer *tous les types* de transferts d'avoirs reçus au cours de leur vie. Une enquête présentant un devis longitudinal et une meilleure représentation des familles les plus fortunées permettrait également d'évaluer plus précisément dans quelle mesure les héritages contribuent aux inégalités de patrimoine au Canada.

En attendant des données plus complètes et à l'intérieur des limites actuelles, nous avons présenté (à la [section 3](#)) un portrait statistique des réceptions d'héritage au sein des provinces canadiennes à partir de cinq vagues de l'ESF conduites entre 2005 et 2023. Dans toutes les provinces, les héritages sont très inégalement distribués : seules 20% à 35% des familles, selon les années et la région, déclarent qu'au moins un·e de leur membre a hérité au cours de sa vie et les montants obtenus varient fortement, dépassant le demi-million au 90^e percentile dans plusieurs provinces en 2023.

La probabilité d'avoir hérité et la valeur des héritages reçus augmentent fortement avec le niveau de patrimoine, les familles les plus nanties ayant vraisemblablement bien souvent des membres dont les parents étaient également fortunés et qui leur ont laissé des legs majeurs. Ces derniers sont cependant petits comparativement à leur patrimoine total. À l'inverse, pour les familles peu nanties qui reçoivent un héritage, celui-ci contribue significativement à leur patrimoine, indiquant que pour ces familles qui peinent sans doute à épargner, l'héritage est l'une des seules manières d'acquérir un patrimoine.

Dans ce contexte, l'« exercice de pensée » que nous avons emprunté aux économistes de la *Federal Reserve* états-unienne Laura Feiveson et John Sabelhaus suggère que répartir également entre toutes les familles les parts de patrimoine attribuables aux héritages a un effet plutôt modeste sur la concentration du patrimoine au Canada. Que l'on assume que les héritages n'ont été que préservés à hauteur de l'inflation ou qu'ils ont généré des rendements réels annuels de 5%, leur redistribution égalitaire entre toutes les familles

change somme toute peu les parts du patrimoine total détenu par le 10% des familles les plus riches et par les moins nanties, bien que l'effet soit plus important en Alberta et chez les groupes plus âgés. Il importe toutefois de mettre ce résultat en contexte : les répondant·e·s ne déclarent probablement pas tous les transferts reçus du vivant de leurs parents (ou d'autres proches) ou via une fiducie puisque la formulation des questions ne les invite pas à le faire.

Par ailleurs, rappelons que cet exercice ne constitue pas une évaluation précise de la contribution des héritages aux inégalités de patrimoine au Canada. Une telle estimation requiert des données longitudinales qui permettent d'observer empiriquement l'impact des héritages sur le patrimoine des receveurs et receveuses en envisageant notamment des scénarios dans lesquels il varie entre les familles fortunées et peu nanties. Ceci réaffirme l'importance d'améliorer les modes de collectes de données sur l'héritage au Canada. Nous espérons que cette note de recherche stimulera les efforts en ce sens.

Références

- Arrigoni, S., Boyd, L., & McIndoe-Calder, T. (2024).** The long and the short of it : Inheritance and wealth in Ireland. *The Journal of Economic Inequality*.
- Beckert, J. (2007).** *Inherited Wealth* (T. Dunlap, Trad.; 1 edition). Princeton University Press.
- Beckert, J. (2022).** Durable Wealth : Institutions, Mechanisms, and Practices of Wealth Perpetuation. *Annual Review of Sociology*, 48(1), 233-255.
- Belleau, H. (2008).** Entre le partage des dépenses et le partage des avoirs : Les comptes conjugaux des ménages québécois. Dans H. Belleau & C. Henchoz (Éds.), *L'usage de l'argent dans le couple, pratiques et perceptions des comptes amoureux*. (p. 113-148). L'Harmattan.
- Bessièrè, C., & Gollac, S. (2020).** *Le genre du capital—Comment la famille reproduit les inégalités*. La Découverte.
- Biron-Boileau, C. (2024).** Hériter au Canada : Portrait des tendances entre 2005 et 2019. L'augmentation de la réception d'héritages chez les familles québécoises et les ménages les moins éduqués. *Enfances, Familles, Générations*, 46.
- Board of Governor of the Federal Reserve System. (2023).** *Codebook for the 2022 Survey of Consumer Finances*. Board of Governor of the Federal Reserve System.
- Boserup, S. H., Kopczuk, W., & Kreiner, C. T. (2016).** The Role of Bequests in Shaping Wealth Inequality : Evidence from Danish Wealth Records. *American Economic Review*, 106(5), 656-661.
- Boucher, G., & Torres, S. (2023).** *Les inégalités de patrimoine au Québec*. Observatoire québécois des inégalités.
- Brown, C., & Gardiner, K. T. (2018).** The rights of unmarried cohabitants in Canada. *Trusts & Trustees*, 24(1), 86-96.
- Connolly, M., Haeck, C., & Lapierre, D. (2021).** *Tendances de la mobilité intergénérationnelle du revenu et de l'inégalité du revenu au Canada*. Statistique Canada.
- Eid, P. (2022).** Les effets croisés du statut d'immigrant, de la « race » et du genre sur le marché du travail. In M. Paquet (Ed.), *Nouvelles dynamiques de l'immigration au Québec* (Les Presses de l'Université de Montréal, pp. 179–198). Les Presses de l'Université de Montréal.
- Elinder, M., Erixson, O., & Waldenström, D. (2018).** Inheritance and wealth inequality : Evidence from population registers. *Journal of Public Economics*, 165, 17-30.
- Feiveson, L., & Sabelhaus, J. (2018).** *How Does Intergenerational Wealth Transmission Affect Wealth Concentration?* The Federal Reserve Board of Governors in Washington DC.

- Fleury, C., Lizotte, M., & Paré, P.-O. (2016).** L'Accession à la propriété chez les jeunes ménages québécois au cours de la dernière décennie. *Recherches sociographiques*, 57(1), 47-77.
- Frémeaux, N. (2019).** 13. Patrimoine et héritage : Retour vers le passé ? *Regards croisés sur l'économie*, 24(1), 194-201.
- Godbout, L. (2021).** Entre impôt sur les successions et gain en capital au décès : Le cas canadien. *Stratège*, 26(4), 38-40.
- Hansen, M. N., & Toft, M. (2021).** Wealth Accumulation and Opportunity Hoarding : Class-Origin Wealth Gaps over a Quarter of a Century in a Scandinavian Country. *American Sociological Review*, 86(4), 603-638.
- Hansen, M. N., & Wiborg, Ø. N. (2019).** The Accumulation and Transfers of Wealth : Variations by Social Class. *European Sociological Review*, 35(6), 874-893.
- Keister, L. A., Benton, R. A., & Moody, J. W. (2019).** Cohorts and wealth transfers : Generational changes in the receipt of inheritances, trusts, and inter vivos gifts in the United States. *Research in Social Stratification and Mobility*, 59, 1-13.
- Kim, D. (2024).** An Equal Right to Inherit ? Inheritance Rights and Gendered Intergenerational Transfers in South Korea, 1971–2010. *Population*, 79(2-3), 1-28.
- Lavallée, C., Belleau, H., & Guilhermont, É. (2017).** La situation juridique des conjoints de fait québécois. *Droit et cultures. Revue internationale interdisciplinaire*, 73, 69-89.
- Martial, A. (2009).** Choisir ses héritiers : Recompositions familiales et successions patrimoniales en France et au Québec. *Anthropologie et Sociétés*, 33(1), 193-209.
- Maser, K., & Dorman, K. (2001).** *Survey of Financial Security Estimating the value of employer pension plan benefits* (p. 43). Statistics Canada, Income Statistics Division.
- Mirdamadi, M., & Khalid, A. (2023).** *Les parents et les enfants dans le marché canadien de l'habitation : La possession d'une propriété par les parents augmente-t-elle la probabilité que leurs enfants adultes soient aussi propriétaires ?* Statistique Canada.
- Morin, C. (2008).** La liberté de tester : Évolution et révolution dans les représentations de la doctrine québécoise. *Revue de droit de l'Université de Sherbrooke*, 38(2), 339-384.
- Nekoei, A., & Seim, D. (2023).** How Do Inheritances Shape Wealth Inequality? Theory and Evidence from Sweden. *The Review of Economic Studies*, 90(1), 463-498.
- OCDE. (2021).** *Impôt sur les successions dans les pays de l'OCDE* (No. 28; Études de politique fiscale de l'OCDE). Éditions OCDE.
- Palomino, J. C., Marrero, G. A., Nolan, B., & Rodríguez, J. G. (2022).** Wealth inequality, intergenerational transfers, and family background. *Oxford Economic Papers*, 74(3),

- Perelli-Harris, B., & Gassen, N. S. (2012).** How similar are cohabitation and marriage ? Legal approaches to cohabitation across Western Europe. *Population and development review*, 38(3), 435-467.
- Pfeffer, F. T., & Killewald, A. (2018).** Generations of Advantage. Multigenerational Correlations in Family Wealth. *Social Forces*, 96(4), 1411-1442.
- Pugliese, M., Belleau, H., & Biron-Boileau, C. (2023).** Conjugal testamentary practices in Canada : The gendered effect of children from other unions. *Journal of Marriage and Family*, 85(1), 134-152.
- Salas-Rojo, P., & Rodríguez, J. G. (2022).** Inheritances and wealth inequality : A machine learning approach. *The Journal of Economic Inequality*, 20(1), 27-51.
- Shiffer-Sebba, D. (2022).** Trust Fund Families : Elite Family Bureaucratization and the Persistence of Wealth Inequality. *Academy of Management Proceedings*, 2022(1), 14296.
- Simard-Duplain, G., & St-Denis, X. (2020).** Exploration of the Role of Education in Intergenerational Income Mobility in Canada: Evidence from the Longitudinal and International Study of Adults. *Canadian Public Policy*, 46(3), 369–396.
- Simson, R. (2024).** Is Kenya’s gender wealth gap narrowing? New insights from probate records. *Socio-Economic Review*, mwae051.
- Statistique Canada (2025).** *Enquête sur la sécurité financière—2023 (Questionnaire)*.
- Statistique Canada. (2025).** *Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé*.
- Tisch, D., & Schechtl, M. (2024).** The gender (tax) gap in parental transfers. Evidence from administrative inheritance and gift tax data. *Socio-Economic Review*, mwae038.
- Trinh, N. A. (2024).** Class origin, intergenerational transfers, and the gender wealth gap. *Socio-Economic Review*, mwae054.
- Turmel, P. (2019).** Inégalités et justice fiscale : Le Canada devrait-il imposer les successions ? *Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*, vol. 21, n° 2, Article 21, n° 2.

Annexe

Cette annexe approfondit l'examen de la variation des réceptions d'héritage selon différentes caractéristiques socio-démographiques grâce à des analyses régressives multivariées conduites dans chacune des provinces séparément. Le [Tableau A1](#) présente les résultats de régressions logistiques prédisant les chances qu'au moins un membre de famille ait reçu (ou non) au moins un héritage au cours de sa vie en fonction de toutes les caractéristiques utilisées à la [section 3.2](#) au sein de la vague 2023 de l'Enquête sur la sécurité financière (voir l'encadré [Données et variables](#) du texte pour le détail concernant la mesure des variables). Des variables de contrôle ont aussi été ajoutées pour le type de famille et son revenu total (après impôt) en 2023. Comme l'indique ce tableau, dans l'ensemble des provinces, les caractéristiques les plus fortement corrélées à la propension d'avoir hérité sont l'âge du soutien économique principal (SEP), son statut d'immigration et le quintile dans lequel se situe le patrimoine total de la famille. Les familles dont le SEP est âgé de moins de 65 ans sont significativement moins susceptibles d'avoir au moins un-e membre ayant reçu un héritage au cours de sa vie que celles dont le SEP est âgé de plus de 65 ans. En outre, les familles dont le SEP est né à l'étranger sont moins susceptibles d'avoir hérité que celles dont le SEP est né au Canada (sauf dans les provinces Atlantiques où le coefficient n'est pas statistiquement significatif). Dans toutes les provinces, les familles dont le patrimoine se situe dans le 1^{er}, le 2^e ou le 3^e quintile de patrimoine sont significativement moins susceptibles d'avoir hérité que celles qui sont dans le 5^e quintile. En Ontario, au Québec, les provinces de l'Atlantique et en Alberta, les familles du 4^e quintile sont également moins susceptibles d'avoir hérité que celles du 5^e. En Colombie-Britannique et dans les provinces atlantiques, le fait d'avoir hérité varie aussi avec le niveau d'éducation du SEP, les familles de ceux qui détiennent un diplôme universitaire étant proportionnellement plus nombreuses à avoir hérité que celles dont le SEP a un diplôme d'études secondaires (ou moins). Les autres caractéristiques (le genre du SEP et le statut d'occupation du logement de la famille) ne sont pas statistiquement significativement associées au fait d'avoir hérité ou non, une fois tenues constantes les autres caractéristiques dont le niveau de patrimoine.

Le [Tableau A2](#) montre les résultats de régressions linéaires qui prédisent la valeur de tous les héritages reçus par les différent·e·s membres de familles au cours de leur vie, parmi les familles qui en ont reçu au moins un (dans l'ESF 2023). Les mêmes variables prédictives et de contrôle sont utilisées que pour le modèle précédent.

Dans toutes les provinces, le quintile de patrimoine dans lequel se situe la famille est fortement associé à la valeur de l'héritage reçu. Celle-ci est moindre parmi les familles des quatre premiers quintiles comparativement à celle du 5^e. Dans certaines provinces, en Ontario et au Manitoba/Saskatchewan, le niveau d'éducation du SEP est aussi significativement associé à la valeur des héritages reçus, les familles dont le SEP a un diplôme universitaire ayant généralement bénéficié de montants légèrement plus élevés que les autres groupes. Les SEP nés à l'étranger déclarent aussi des valeurs d'héritage plus importantes que les SEP nés au Canada en Colombie-Britannique.

Le [Tableau A3](#) présente les résultats de régressions quantiles non-conditionnelles prédisant la part de l'héritage dans le patrimoine familial (en pourcentage, parmi les familles ayant hérité) à la médiane, toujours avec les mêmes variables prédictives et de contrôle. Le niveau de patrimoine de la famille est encore une fois le facteur le plus important. Les héritages (en dollar constant de 2023) tendent à être plus importants par rapport à la valeur du patrimoine total des familles dans les quintiles de patrimoine les plus faibles comparativement au 5^e quintile, bien que cet effet ne soit pas significatif pour tous les quintiles inférieurs ni dans toutes les provinces en raison de la variance importante et des petits échantillons.

En résumé, ces analyses indiquent qu'une fois les différentes caractéristiques combinées et en ajustant pour le type de famille et le revenu, l'âge du SEP, son statut d'immigration et le niveau de patrimoine de la famille apparaissent comme les plus fortement associées aux réceptions d'héritage. Le niveau d'éducation n'est pas systématiquement associé aux réceptions d'héritage dans toutes les provinces, le genre du SEP et le statut d'occupation du logement ne le sont dans aucune. Les corrélations perçues entre les réceptions d'héritage et le niveau d'éducation ou le statut d'occupation du logement dans les statistiques descriptives présentées à la [section 3.3](#) sont donc vraisemblablement dues à des différences d'âge, de statut d'immigration et de patrimoine selon l'éducation du SEP

Tableau A1. Résultats de régressions logistiques prédisant la réception (ou non) d'au moins un héritage

	Québec	Alberta	Atlantique	Colombie-Britannique	Manitoba / Saskatchewan	Ontario
	Rapport de cotes	Rapport de cotes	Rapport de cotes	Rapport de cotes	Rapport de cotes	Rapport de cotes
	<i>Erreur type</i>	<i>Erreur type</i>	<i>Erreur type</i>	<i>Erreur type</i>	<i>Erreur type</i>	<i>Erreur type</i>
Âge du SEP (réf. Plus de 65 ans)						
Moins de 40 ans	0,31***	0,13***	0,42***	0,27***	0,29***	0,35***
	0,06	0,04	0,10	0,06	0,06	0,06
40 à 65 ans	0,63***	0,36***	0,56***	0,40***	0,37***	0,43***
	0,08	0,08	0,08	0,06	0,06	0,05
Quintiles de patrimoine (réf. 5e)						
1er	0,29***	0,26***	0,20***	0,37***	0,27***	0,27***
	0,08	0,10	0,07	0,13	0,08	0,07
2e	0,43***	0,44***	0,41***	0,60***	0,33***	0,37***
	0,10	0,14	0,09	0,14	0,08	0,07
3e	0,61***	0,37***	0,28***	0,53***	0,58***	0,58***
	0,11	0,10	0,06	0,11	0,11	0,08
4e	0,70**	0,40***	0,63***	0,82	0,76	0,64***
	0,11	0,10	0,11	0,14	0,15	0,08
Plus haut diplôme du SEP (réf. Universitaire)						
Secondaire ou moins	0,82	1,11	0,56***	0,66***	0,87	1,04
	0,12	0,26	0,10	0,11	0,15	0,14
Collège/technique	0,99	0,70*	0,76*	0,67***	1,11	0,96
	0,14	0,15	0,13	0,11	0,20	0,11
Statut d'occupation du logement (réf. Propriétaire)						
Locataire	0,84	0,98	0,76	0,74	1,14	1,13
	0,16	0,31	0,17	0,17	0,22	0,21
Statut d'immigration (réf. Né·e au Canada)						
Né·e hors Canada	0,33***	0,25***	0,7	0,35***	0,37***	0,23***
	0,06	0,06	0,19	0,05	0,09	0,03
Genre du SEP (réf. Homme)						
Femme	1,05	0,84	1,06	1,18	1,17	1,02
	0,12	0,16	0,15	0,16	0,16	0,11
Revenu						
	0,98*	0,98*	0,95*	0,98*	0,99	0,99
	0,01	0,01	0,02	0,01	0,01	0,00
Type de famille (réf. Personne seule)						
Couple sans enfants	0,72**	1,18	0,85	0,83	0,9	0,85
	0,10	0,26	0,13	0,13	0,14	0,11
Couple avec enfants	0,33***	0,89	0,61**	0,53***	0,52***	0,45***
	0,07	0,28	0,18	0,13	0,11	0,08
Famille monoparentale	0,31***	2,31	0,36***	0,41***	0,47***	0,57*
	0,12	1,62	0,20	0,19	0,21	0,24
Autre	0,77	0,98	0,77	0,56***	0,88	0,88
	0,14	0,28	0,17	0,12	0,20	0,14
Constante						
	2,27	3,04	2,31	3,36	2,12	2,11*
	0,47	1,00	0,61	0,79	0,52	0,37

*** : p<0.001; ** : p<0.01; * : p<0.05; SEP : Soutien économique principal de la famille

Source : Analyse de l'autrice basée sur les données de l'Enquête sur la sécurité financière 2023

Tableau A2. Résultats de régressions linéaires prédisant la valeur des héritages reçus (parmi les familles en ayant reçu au moins 1, en CAD de 2023)

	Québec	Alberta	Atlantique	Colombie-Britannique	Manitoba / Saskatchewan	Ontario
	Coefficient	Coefficient	Coefficient	Coefficient	Coefficient	Coefficient
	<i>Erreur type</i>	<i>Erreur type</i>	<i>Erreur type</i>	<i>Erreur type</i>	<i>Erreur type</i>	<i>Erreur type</i>
Âge du SEP (réf. plus de 65 ans)						
Moins de 40 ans	-46 333,8	124 778,3	-16 592,4	75 711,5	1 944,5	25 600,7
	33 044,2	286 003,2	26 908,3	56 844,8	63 497,5	55 236,4
40 à 65 ans	-53 545,4	-141 569,3	18 290,8	80 104,5	22 475,2	9 967,7
	38 964,4	200 530,3	25 743,4	67 001,6	62 849,3	37 452,8
Quintiles de patrimoine (réf. 5e)						
1er	-133 235,4**	-538 540,1*	-148 813,1***	-405 963,8***	-131 236,6	-340 196,9***
	49 270,9	219 606,8	41 059,3	83 011,8	80 471,5	68 314,8
2e	-118 803,5**	-474 331,7*	-162 311,5***	-391 560,9***	-186 502,3**	-322 453,8***
	42 893,1	199 856,1	36 514,4	73 965,5	70 226,0	62 354,3
3e	-96 647,6	-565 201,0*	-103 120,6**	-273 695,1**	-168 198,9**	-265 477,7***
	43 321,8	279 785,1	33 435,9	87 129,3	61 857,0	55 799,9
4e	-111 219,6**	-525 411,5*	-63 308,7*	-275 871,2***	-158 767,0**	-187 828,4***
	36 586,9	268 040,2	31 326,5	62 311,5	56 332,7	54 245,0
Plus haut diplôme du SEP (réf. Universitaire)						
Secondaire ou moins	38 026,0	-123 107,4	15 728,1	-47 108,8	-49 663,6	-71 943,8*
	46 882,7	197 600,8	27 715,2	44 706,9	45 977,7	31 460,4
Collège/technique	-38 357,6	-43 931,9	-12 081,9	-61 577,5	-95 393,6*	-31 040,0
	30 420,5	151 296,3	28 564,9	48 165,2	46 868,5	56 843,1
Statut d'occupation du logement (réf. Propriétaire)						
Locataire	-56 146,9	-65 849,3	-22 794,3	-44 280,7	-61 557,2*	-16 033,4
	34 224,1	112 035,6	21 281,0	57 455,8	28 805,8	26 570,6
Statut d'immigration (réf. Né·e au Canada)						
Né·e hors Canada	77 180,2	568 505,9	48 730,5	177 278,9*	36 374,5	26 185,2
	45 702,1	548 860,8	35 741,7	86 437,1	57 770,7	40 793,1
Genre du SEP (réf. Homme)						
Femme	13 798,8	-22 736,3	16 505,4	-78 420,3	-13 985,1	5 126,4
	35 196,4	119 339,0	21 524,3	53 718,7	46 756,1	35 830,6
Revenu						
	10 982,9	-6 699,7	2 134,6	7 388,5	9 589,9	85,6
	6 908,1	8 718,6	4 695,0	6 120,5	6 199,1	1 535,3
Type de famille (réf. Personne seule)						
Couple sans enfants	-87 145,0*	-2 299,7	-30 537,0	-145 256,6	-42 905,3	-59 958,9
	37 327,3	115 153,7	28 605,6	81 539,0	69 706,2	39 057,1
Couple avec enfants	-88 790,5	-45 793,9	-28 255,2	-194 139,8	-184 131,8	-94 244,7
	50 743,7	99 413,0	35 167,8	117 887,9	104 436,1	55 267,9
Famille monoparentale	-27 060,8	-7 087,3	-77 609,5	-205 392,5*	-62 232,9	-65 109,7
	48 837,7	203 968,6	68 061,1	93 689,5	63 342,9	61 178,8
Autre	-87 262,1	346 314,3	-25 157,2	-184 454,9	-47 976,3	-43 796,8
	47 597,7	360 079,6	56 160,2	98 887,6	76 593,3	56 344,4
Constante						
	219 300,7*	692 782,9	199 410,8***	516 201,3***	300 853,7*	464 899,9***
	85 698,5	399 242,6	39 681,2	101 605,1	130 423,8	54 602,5

*** : p<0.001; ** : p<0.01; * : p<0.05; SEP : Soutien économique principal de la famille

Source : Analyse de l'autrice basée sur les données de l'Enquête sur la sécurité financière 2023

Tableau A3. Résultats de régressions quantiles non-conditionnelles (à la médiane) prédisant la part de l'héritage dans le patrimoine familial (%)

	Québec	Alberta	Atlantique	Colombie-Britannique	Manitoba / Saskatchewan	Ontario
	Coefficient	Coefficient	Coefficient	Coefficient	Coefficient	Coefficient
	<i>Erreur type</i>	<i>Erreur type</i>	<i>Erreur type</i>	<i>Erreur type</i>	<i>Erreur type</i>	<i>Erreur type</i>
Âge du SEP (réf. plus de 65 ans)						
Moins de 40 ans	-5,1*	-18,6	-4,6	12,9	-4,0	-2,0
	2,2	12,2	4,8	7,5	2,5	3,1
40 à 65 ans	-1,6	-1,7	1,5	4,2	-0,4	-2,1
	1,1	2,9	1,8	2,3	1,2	1,4
Quintiles de patrimoine (réf. 5e)						
1er	65,9**	14,9	70,9	56,1	110,2	222,4
	24,7	51,4	47,6	31,6	115,6	139,7
2e	15,2***	21,0	13,8	1,3	11,5	12,4**
	3,9	12,7	7,6	4,6	5,9	4,3
3e	3,7*	12,2*	7,5	4,3	4,9*	1,0
	1,6	4,9	4,3	3,7	2,0	2,2
4e	3,5*	-1,6	4,4**	-1,7	1,1	1,3
	1,4	2,2	1,6	1,8	1,2	1,2
Plus haut diplôme du SEP (réf. Universitaire)						
Secondaire ou moins	0,3	0,6	2,5	-0,8	-2,4	-0,6
	2,0	3,2	3,2	2,5	1,3	1,2
Collège/technique	-0,6	2,2	-1,9	2,7	-3,9**	-2,7
	1,1	2,9	1,8	2,1	1,3	1,4
Statut d'occupation du logement (réf. Propriétaire)						
Locataire	-2,9	9,3	7,1	1,5	-0,8	3,0
	2,0	12,1	8,6	4,1	1,1	5,4
Statut d'immigration (réf. Né·e au Canada)						
Né·e hors Canada	2,8	-2,4	8,3**	3,0	0,8	0,9
	4,6	3,0	2,8	2,3	1,9	2,5
Genre du SEP (réf. Homme)						
Femme	0,7	-3,1	5,8**	-1,9	-0,7	0,2
	1,3	2,7	2,2	2,0	1,4	0,9
Revenu						
	0,0	0,1	-0,1	-0,2	-0,1	-0,1
	0,0	0,3	0,1	0,2	0,1	0,0
Type de famille (réf. Personne seule)						
Couple sans enfants	-2,5*	-1,6	3,7	-3,2	-1,8	-2,6
	1,2	2,4	3,1	2,6	1,4	1,5
Couple avec enfants	-2,4	6,4	9,9	-10,9*	-3,1	0,1
	2,1	6,9	7,3	4,8	2,2	2,7
Famille monoparentale	11,4	-7,9	-3,1	-8,4	0,4	17,8
	7,0	27,9	45,0	8,8	12,5	14,8
Autre	-0,1	-2,3	1,9	-5,2	0,0	-3,6*
	1,7	3,7	3,3	2,9	2,6	1,8
Constante	7,1***	9,0*	1,1	12,5**	10,4***	10,8***
	1,5	3,9	3,5	4,1	3,0	1,9

*** : p<0.001; ** : p<0.01; * : p<0.05; SEP : Soutien économique principal de la famille

Source : Analyse de l'autrice basée sur les données de l'Enquête sur la sécurité financière 2023



Pour rejoindre la Chaire de recherche du Canada en expériences
financières des familles et inégalités de patrimoine

Centre Urbanisation Culture et Société, Institut national de la recherche scientifique
385, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2X 1E3

chairepatrimoine@inrs.ca



www.chairepatrimoine.inrs.ca



Abonnez-vous à notre liste de diffusion